

RAPPORT FINANCIER 2024



LA FORCE D'UN RÉSEAU
ASSOCIATIF ENGAGÉ
POUR LA TRANSFORMATION
SOCIALE



AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ
≡ DÉMOCRATIQUE,
INCLUSIVE, ≡
≡≡≡ SOLIDAIRE
& ÉCORESPONSABLE ≡



Extrait du 6^e projet fédéral des PEP (2023-2027)

↳ (...) Notre 6^e projet met l'accent sur la pleine participation de tous, indispensable pour construire la société inclusive. Tous, c'est-à-dire les salariés, les militants, les personnes que nous accompagnons. Sans la participation de tous, c'est la République qui perd son sens, générant la crise démocratique actuelle à laquelle le mouvement associatif doit apporter sa part de réponses. Le remède aux craintes que font naître les évolutions de la société n'est pas dans le repli sur soi et dans l'individualisme mais bien au contraire dans cet universalisme pensé dès le XVIII^e siècle par les philosophes des Lumières.

De nouvelles formes d'engagement sont nécessaires, une solidarité intergénérationnelle est à construire.

La participation active des PEP à une politique de la petite enfance, là où tout commence, là où hélas naissent les inégalités, est la meilleure illustration de notre mission d'éducation populaire, comme partenaire de l'école et des services publics de l'éducation. Le temps de l'enfant ne se cantonne pas au temps scolaire, nous revendiquons d'être un acteur de l'éducation aux côtés, avec et autour de l'école pour offrir à chacun les moyens de son émancipation, afin qu'il devienne citoyen d'une société apprenante et inclusive. Il nous faut aussi nous préparer à l'impact du vieillissement de la population et soutenir la participation active des personnes qui vieillissent.

Par ailleurs, la Fédération générale des PEP, actrice de la solidarité, ne peut rester indifférente aux bouleversements géopolitiques et aux profondes inégalités dans le monde, devant les conséquences en particulier du changement climatique.

Le monde change, de nouvelles manières de vivre émergent, une société nouvelle se construit, qui peut apporter le meilleur comme le pire. Soyons les artisans du meilleur en construisant le bien commun.

Il n'y a pas de liberté sans égalité, sans solidarité, sans promotion des droits fondamentaux pour tous. La solidarité n'est pas la charité, elle exclut toute relation de dépendance et agit pour l'autonomie par l'enrichissement réciproque.

Il n'y aura pas de liberté sans laïcité, laïcité qu'il nous appartient de faire connaître, aimer et vivre au quotidien. La société inclusive pour laquelle nous œuvrons ne peut se construire dans l'éclatement en communautés qui enferment et assignent les personnes à « résidence ».

La solidarité constitue le socle de notre volonté émancipatrice.

Ces valeurs sont les fondements de notre identité, de notre ambition commune et de notre gouvernance.



Sommaire général

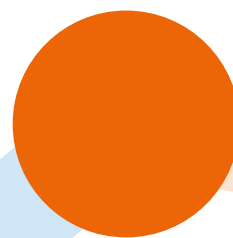
06 Bilan du réseau PEP

14 Annexes

28 Notes sur le bilan

38 Informations complémentaires

58 Glossaire







BILAN

du réseau PEP

Bilan actif du réseau PEP	08
Bilan passif du réseau PEP	09
Résultat combiné du réseau PEP	10
Variation de la trésorerie	12

	01/01/2024	Amorti & provision	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement		- 51	17	-	17	100 %
Frais de recherche et développement	300	- 144	156	149	7	5 %
Concessions, brevets, licences	8 484	- 6 640	1 844	1 291	553	43 %
Autres immobilisations incorporelles	1 982	- 678	1 304	1 693	- 389	- 23 %
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	190	-	190	64	126	195 %
Sous-total 1	11 025	- 7 513	3 511	3 197	314	10 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	50 419	- 3 792	46 627	45 704	922	2 %
Constructions	817 993	- 414 504	403 490	419 890	- 16 401	- 4 %
Installations techniques, matériel et outillage	83 722	- 69 412	14 310	14 890	- 580	- 4 %
Autres immobilisations corporelles	199 120	- 143 465	55 655	52 984	2 671	5 %
Immobilisations corporelles en cours	21 157	- 297	20 861	23 095	- 2 235	- 10 %
Immobilisations grevées de droit	1 153	- 875	279	407	- 129	- 32 %
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3 959	-	3 959	2 129	1 830	86 %
Sous-total 2	1 177 524	- 632 345	545 179	559 100	- 13 921	- 2 %
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Créances rattachées à des participations	203	- 86	117	118	- 1	- 1 %
Titres immobilisés	23 962	- 78	23 884	21 173	2 711	13 %
Autres titres immobilisés	2 508	- 45	2 463	2 341	122	5 %
Prêts	12 238	- 345	11 893	11 114	780	7 %
Autres immobilisations financières	3 415	- 13	3 403	2 534	869	34 %
Sous-total 3	42 326	- 566	41 760	37 280	4 480	12 %
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (I)	1 230 875	- 640 425	590 450	599 577	- 9 127	- 2 %
ACTIFS CIRCULANTS						
Stocks et encours	817	-	817	861	- 44	- 5 %
Stocks produits finis	197	- 11	186	191	- 5	- 3 %
Stocks de marchandises	148	-	148	165	- 17	- 10 %
Avances acomptes versés sur commandes	1 314	-	1 314	1 048	266	25 %
Usagers et comptes rattachés	43 665	- 2 070	41 594	39 135	2 459	6 %
Autres créances	34 084	- 1 030	33 054	33 341	- 287	- 1 %
Valeurs mobilières de placements	112 431	- 466	111 965	107 417	4 548	4 %
Disponibilités	331 447	-	331 447	341 830	- 10 382	- 3 %
Charges constatées d'avance	4 961	-	4 961	4 457	504	11 %
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS (II)	529 064	- 3 578	525 487	528 445	- 2 958	- 1 %
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	50	-	50	-	50	100 %
TOTAL DES RÉGULARISATIONS (III)	50	-	50	-	50	100 %
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 759 990	- 644 003	1 115 987	1 128 021	- 12 035	- 1 %

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droits de reprise	18 827	17 939	888	5 %
Apports sans droits de reprise	29 846	27 456	2 391	9 %
Legs et donations	3 583	3 583	-	0 %
Fonds associatifs	27 065	30 506	- 3 441	- 11 %
Ecart de réévaluation	3 993	3 966	28	1 %
Réserves	4 277	11 491	- 7 214	- 63 %
Report à nouveau	10 273	16 729	- 6 456	- 39 %
Résultat de l'exercice	- 12 508	- 11 606	- 903	8 %
Sous-total 1	85 357	100 064	- 14 707	- 15 %
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 560	1 696	- 136	- 8 %
Apports avec droits de reprise	643	670	- 27	- 4 %
Legs et donations assortis d'obligations	3 267	3 096	171	6 %
Report à nouveau sous contrôle des tiers	- 19 866	- 17 371	- 2 495	14 %
Écart de réévaluation sur biens ADR	3 097	3 125	- 28	- 1 %
Réserves sous contrôles de tiers financeurs	330 592	319 752	10 840	3 %
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	61 240	63 355	- 2 115	- 3 %
Provisions réglementées	29 648	28 019	1 629	6 %
Droits de propriétaires (Commodat)	279	292	- 14	- 5 %
Résultat de l'exercice sous contrôle des tiers	23 961	17 262	6 699	39 %
Sous-total 2	434 421	419 896	14 526	3 %
TOTAL DES FONDS PROPRES ET ASSOCIATIFS (I)	519 778	519 959	- 181	0 %
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	126 061	131 666	- 5 605	- 4 %
Fonds dédiés sur autres ressources	4 596	3 759	836	22 %
TOTAL DES FONDS DÉDIÉS (II)	130 657	135 425	- 4 769	- 4 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	5 963	6 375	- 412	- 6 %
Provisions pour charges	71 121	71 900	- 779	- 1 %
TOTAL DES PROVISIONS (III)	77 084	78 275	- 1 191	- 2 %
DETTES				
Emprunts assortis de conditions particulières	195	303	- 108	- 36 %
Emprunts et dettes / Établissements de crédit	207 838	224 916	- 17 077	- 8 %
Emprunts et dettes financières diverses	1 637	1 252	385	31 %
Avances et acomptes reçus / Commandes en cours	2 954	2 279	675	30 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 289	38 317	- 2 028	- 5 %
Dettes fiscales et sociales	107 761	104 029	3 732	4 %
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 684	3 480	- 797	- 23 %
Autres dettes	22 997	13 803	9 194	67 %
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF				
Produits constatés d'avance	6 113	5 983	130	2 %
TOTAL (IV)	388 468	394 362	- 5 894	- 1 %
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	1 115 987	1 128 021	- 12 035	- 1 %

	2024	2023	Variation	%
PRODUITS D'ACTIVITÉS				
Ventes de marchandises	367	509	- 142	- 28 %
Production vendue	6 285	5 876	409	6,9 %
Prestations de services	133 934	130 418	3 516	3 %
Production stockée	- 1	6	- 6	- 114 %
Production immobilisée	58	20	38	185 %
Sous-total 1	140 643	136 830	3 814	3 %
AUTRES				
Cotisations	475	483	- 8	- 2 %
Concours publics et subventions d'exploitation	905 232	875 948	29 283	3 %
Contributions financières	5 631	6 084	- 453	- 7 %
Autres produits	15 978	15 510	469	3 %
Reprises d'amortissements et provisions	12 277	13 152	- 874	- 7 %
Utilisation des fonds dédiés	15 518	15 737	- 219	- 1 %
Transfert de charges	10 954	13 729	- 2 775	- 20 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 106 709	1 077 472	29 237	3 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	332	573	- 241	- 42 %
Variation de stocks marchandises	16	- 34	50	- 147 %
Achats de MP et autres approvisionnements	6 603	7 157	- 554	- 8 %
Variation de stocks MP et autres approvisionnements	40	15	26	174 %
Autres achats et charges externes	239 948	237 030	2 919	1 %
Aides financières versées	2 499	1 337	1 163	87 %
Impôts, taxes et versements assimilés	60 279	58 966	1 313	2 %
Charges de personnel	513 632	495 874	17 758	4 %
Charges sociales	197 143	190 699	6 445	3 %
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	46 610	46 498	112	0 %
Dotations aux provisions/actifs circulants, risques et charges	13 927	17 174	- 3 247	- 19 %
Reports des fonds dédiés	20 457	20 268	189	1 %
Autres charges	3 343	3 379	- 36	- 1 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 104 830	1 078 934	25 896	2 %
OPÉRATIONS EN COMMUN				
QP produit sur opérations faites en commun	123	168	- 45	- 27 %
QP charges sur opérations faites en commun	969	1 803	- 834	- 46 %
TOTAL DES OPÉRATIONS EN COMMUN (III)	- 847	- 1 635	789	- 48 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II+III)	1 032	- 3 098	4 130	- 133 %

	2024	2023	Variation	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participations	833	702	131	19 %
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	1 483	1 070	413	39 %
Reprises sur provisions et transfert de charges	142	1 007	- 865	- 86 %
Autres produits financiers	4 102	2 465	1 637	66 %
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IV)	6 561	5 245	1 316	25 %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et prov.	3	208	- 205	- 98 %
Intérêts et charges assimilées	4 681	4 832	- 151	- 3 %
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (V)	4 685	5 040	- 355	- 7 %
RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	1 876	205	1 671	815 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III+IV-V)	2 909	- 2 893	5 802	- 201 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 996	4 898	- 902	- 18 %
Produits exceptionnels sur opération de capital	5 350	5 186	163	3 %
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	4 906	5 243	- 337	- 6 %
Reprises de provisions et transfert de charges	1 676	2 375	- 699	- 29 %
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	15 927	17 702	- 1 775	- 10 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 606	3 986	- 1 380	- 35 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	419	1 073	- 654	- 61 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 555	1 944	- 389	- 20 %
Valeur nette actifs cédés	2 103	1 674	429	26 %
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VII)	6 683	8 677	- 1 994	- 23 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	9 244	9 025	219	2 %
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	701	477	224	47 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT (PRODUITS - CHARGES)	11 453	5 656	5 797	102 %
TOTAL DES PRODUITS	1 129 320	1 100 587	28 733	3 %
TOTAL DES CHARGES	1 117 867	1 094 931	22 936	2 %

2024

RÉSULTAT NET

11 452 530

Dotations nettes aux amortissements / provisions	52 942 973
CAF opérationnelle courante	52 758
CAF opérationnelle non courante	-7 246 696
CAF opérationnelle	57 148 807

CAF AVANT IMPÔT, DIVIDENDES ET INTÉRÊTS

57 148 807

Variation stocks et en-cours	60 761
Variation clients et comptes rattachés	1 031 662
Variation fournisseurs et comptes rattachés	- 3 078 924
Variation autres créances	966 643
Variation autres dettes opérationnelles	5 313 981
Variation du BFR courant - Autres	- 424 623

VARIATION DU BFR

3 869 500

Impôts sur le résultat payé	-
-----------------------------	---

FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

61 018 307

Acquisition d'immobilisations	- 64 251 000
Variation des immobilisations financières	- 661 000
Produits de cession des actifs	4 385 360

FLUX NETS D'INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

- 60 526 640

CASH-FLOW LIBRE OPÉRATIONNEL

491 667

FLUX NETS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

-

Autres	-441 228
Variation de périmètre - Fonds propres & trésorerie	6 772 776
Nouvelles subventions d'investissement	216 000
Variation des emprunts et dettes financières	- 16 799 319
Variations des comptes courants	3 936 586

FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

- 6 315 185

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (PAR LES FLUX)

- 5 823 517

TRÉSORERIE D'OUVERTURE

449 702 237

TRÉSORERIE DE CLÔTURE

443 878 720

VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (PAR LES SOLDES)

- 5 823 517





Les comptes combinés sont publiés depuis 2011. Ils reflètent la situation comptable de l'ensemble des associations départementales, régionales, territoriales partenaires et organisme de gestion de la Fédération Générale des PEP compris dans le périmètre de combinaison. Par arrêté du 18 janvier 2013, sur avis favorable du Conseil d'État, le ministre de l'intérieur a déclaré conformes les modifications statutaires apportées par l'Assemblée Générale de la FGPEP de juin 2010. La combinaison des comptes des composantes de la FGPEP est une obligation statutaire.

ANNEXE

des comptes combinés du réseau PEP

Présentation du réseau PEP	16
Nos principales priorités stratégiques	17
Faits marquants	18
Principes généraux	22
Méthode de combinaison	22
Périmètre	23

Présentation du réseau PEP

Les PEP sont un réseau fédéral créé en 1915. En 2024, il est composé de 62 associations départementales, 8 associations régionales, 11 associations territoriales, 5 associations partenaires, 1 organisme de gestion, 1 SAS, 2 SCI et la fédération générale. La Fédération Générale des PEP est une association reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

Les PEP développent une diversité de compétences complémentaires au service de la collectivité, pour et avec les enfants, les adolescents, les adultes et les familles au travers de trois grands secteurs d'activités sous tendus par une même ambition partagée d'œuvrer pour une société plus démocratique, solidaire, inclusive, écoresponsable :



Le secteur des Politiques Éducatives, Vacances, Loisirs, Culture et Sport

Les PEP agissent dans le cadre des politiques d'éducation, du tourisme, de la culture et du sport pour que toutes les personnes accèdent aux dispositifs de droit commun de ce secteur d'activité, facteur d'émancipation, d'enrichissement et d'épanouissement de la personne en tant que telle. La mixité des publics et l'accès pour tous sont des invariants de ce secteur.



Le secteur des Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé

Ce secteur agit dans les politiques publiques sociales, de l'autonomie et de la santé. Il accompagne sur tout lieu et temps de vie les personnes en situation de maladie, de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance ou relevant de mesures de protection sociale ainsi que leur famille ou leurs proches.



Le secteur des Politiques Éducatives et Sociales de Proximité

Ce secteur agit dans les politiques publiques territorialisées liées au développement social local durable, aux politiques familiales et de lutte contre les exclusions. Il correspond à l'ensemble des activités contribuant à prévenir et réduire les inégalités éducatives, sociales et culturelles au sein des territoires. Il veille à apporter une attention soutenue aux publics les plus défavorisés afin qu'ils disposent de structures ou de dispositifs à caractère social et éducatif ouverts à tout citoyen.

Ces trois secteurs sont au service
de 8 programmes d'actions :



Programme international/Europe



**Programme Formation Audit
Conseil Études (FACE PEP)**



**Programme Employeur dans le cadre de
l'économie sociale et solidaire**



Programme Patrimoine



Programme Engagement



Programme Laïcité



Programme Développement durable



Programme Qualité

L'organisation des PEP repose sur la dynamique de la transversalité, le partage des compétences et l'innovation pour mieux enrichir nos secteurs d'activité et nos programmes d'action. La Fédération pilote une approche par projet dans un souci de décloisonnement des politiques publiques et de territorialisation de l'action pour encore mieux s'adapter aux besoins des personnes en cherchant à offrir les conditions d'une pleine participation de chacune d'elle dans l'initiation, la conduite et l'évaluation des actions.

Faits marquants

- ↘ Les informations suivantes ont été collectées sur la base des éléments portés à notre connaissance au travers des états financiers et annexes des comptes individuels.

Indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière a entraîné la comptabilisation d'une reprise nette de 228 K€ dans le résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2024. Le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision en 2024, il est passé de 3,17% à 3,38%. L'impact de la hausse du taux d'actualisation sur la reprise est estimé à 1,5 M€.

Projets de construction / travaux / achats de locaux ou bâtiments

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- Travaux de rénovation en cours du centre de mer (PEP 33).
- Acquisition d'un immeuble de 3 logements et travaux en cours sur le centre de Biscarosse (PEP 40).
- Mise en service des locaux de la plateforme SESSAD Basque, réhabilitation cuisine de l'IMEFP Salies, réhabilitation du foyer de vie Lou Rey (PEP 64).

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Fin de la première tranche de travaux de rénovation du centre de Valcoline, travaux de rénovation sur le DIME La Croisée à la suite d'inondation (PEP LDA).
- Poursuite des travaux de rénovation d'un bâtiment (PEP 43).
- Poursuite des travaux de rénovation de l'internat Mauchamp et de l'ITEP (PEP 69).
- Poursuite de la construction en cours d'un accueil de jour, Travaux de rénovation d'un habitat inclusif, fin des travaux sur le SESSAD Pierrelatte (PEP SRA).

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Construction d'une cuisine centrale à l'ESAT (PEP CBFC).
- Poursuite des travaux de rénovation du centre de Lamoura (PEP 39).

RÉGION BRETAGNE

- Fin des travaux de rénovation du centre de Cap Fréhel (PEP Bretill'Armor).

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- Livraison des travaux de construction de l'internat 23 places et des travaux des accueils de jour des unités 6-12 ans et 12-16 ans sur l'IME CHANTEMERLE. Démarrage du projet de construction des foyers de Valencay (PEP 36).
- Fin des travaux de rénovation de l'ITEP Saint-Antoine (Enfance et Pluriel).
- Acquisition d'une maison pour l'activité DALIA à Blois (PEP 41).
- Travaux d'aménagement de 4 studios dans la MAS La Devinière (PEP 45).



RÉGION GRAND EST

- Travaux de construction pour le DITEP de Saint-Pouange. Acquisition de plusieurs bâtiments pour différents établissements de l'association (DAME et ESAT) et travaux de réhabilitation en cours sur le DAME (PEP 10).
- Mise en service de la salle motricité de la crèche (PEP 51).
- Poursuite des travaux de réhabilitation sur l'IME de Bourbonnes-les-Bains (PEP 52).
- Acquisition d'un ensemble immobilier à Verdun (PEP 55).
- Mise en service des travaux entrepris sur 3 sites (CMPP Pont à Mousson, crèche de Vigy et Siège) (PEP Lor'Est).

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Finalisation des travaux de rénovations sur le domaine de Fréchet au Reposoir (PEP 59).
- Mise en service des nouveaux locaux de l'EIDC de Casanova. Travaux de rénovation en cours du CMPP de Buzanval (PEP Grand Oise).
- Dépôt du permis de construire du projet de reconstruction de la MECS de Campagne-Lès-Hesdin et projet de constructions de deux nouveaux sites. Achat d'un terrain pour la construction d'un nouveau CAMSP à Hénin-Beaumont (PEP 62).

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Travaux de rénovation en cours sur le centre de Portbail (PEP 93).
- Acquisition d'un appartement à Cahors (Ressourcerie Foncière PEP).

RÉGION NORMANDIE

- Fin des travaux de rénovation du siège et de la mise en accessibilité du CMPP Sévigné. Remise à l'étude des projets de reconstruction des DITEP Descroizilles et du centre Beethoven (PEP 76).

RÉGION OCCITANIE

- Poursuite des travaux de rénovation de l'auberge de jeunesse de Carcassonne (PEP 11).
- Démarrage des travaux de rénovation de l'ITEP (PEP 31).
- Travaux de reconstruction de l'IME Arc-en-Ciel, et travaux de réhabilitation de l'ITEP Louis Bives (APEA).
- Poursuite des travaux en cours sur les sites Le Houga et Nogaro (PEP 32).
- Travaux pour la MECS les Terres Rouges, ouverture du centre d'hébergement avec achat de 2 villas (PEP 34).
- Poursuite des travaux de reconstruction du CMPP de Perpignan (PEP 66).

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Fin des travaux de construction d'une MAS à Vence. Mise à disposition d'un bail emphytéotique par la ville de Nice (PEP 06).
- Fin des travaux sur le centre de Sanary (SCI Huxley).

TERRITOIRES ULTRAMARINS

- Acquisition de locaux pour le siège et travaux en cours (PEP Guyane).



Ouvertures et reprises de nouvelles structures ou activités

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Signature d'une convention avec la communauté de communes pour une expérimentation en faveur de l'école inclusive (PEP 23).
- Ouverture d'un habitat inclusif à Parentis et projet d'un deuxième site à Biscarosse dans un programme construit par un bailleur social (PEP 40).
- Création d'une entité unique CMPP Côte Basque par regroupement du CMPP Bayonne du CMPP Saint-Jean et son antenne d'Hendaye (PEP 64).
- Reprise de la délégation de service public de la crèche La boîte à Mômes, mise en place de médiation animale pour les enfants de la MECS de Bione (PEP 87-24).

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Ouverture de micro-Folie PEP initié par le Ministère de la Culture (musée numérique et atelier art plastiques) et extensions d'ouverture sur la ludothèque et le lieu de parentalité La petite Cabane (PEP LDA).
- Mise en service du plateau SESSAD Pierrelatte (PEP SRA).

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

- Ouverture d'un nouveau service d'Accueil, d'Orienta-tion et d'Observation de 12 places intégré au site de la Marjolaine à La Turballe. Accueil de SNU (Service National Universel) (*PEP Atlantique Anjou*).

RÉGION BRETAGNE

- Expérimentation du dispositif savoir nager à l'aide d'une piscine itinérante, ouverture du service savoir rouler à vélo, première année d'exploitation de l'organisme FormaPEP56 (*PEP 56*).
- Ouverture de 3 lieux de vie et d'une résidence en Ille-et-Vilaine (*PEP Bret'il'Armor*).

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

- Ouverture de 3 Unités d'Enseignement Externalisées, obtention de la certification Qualiopi pour PEP 18 Formation et poursuite du développement de l'activité du Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme du Cher (*PEP 18*).
- Renouvellement de délégations de services publiques pour l'ALSH de Maintenon pour l'ALSH de Jouy (*PEP 28*).
- Signature d'un mandat de gestion avec l'association À Tire d'Aile en vue d'un projet de reprise partiel des activités : MAS / EMASC / DACAD et DINAMO. Relance de la communauté 360 (*PEP 36*).
- Obtention d'un appel à projet pour la mise en place d'un dispositif d'autorégulation et extension de la capacité du SESSAD Plessis Botanique. Signature d'un traité d'apport partiel d'actif avec l'association le Petit Pausailleur a effet rétroactif au 1^{er} janvier (*Enfance et Pluriel*).
- Développement de l'activité SNU (service national universel) sur l'exercice (*PEP 41*).
- Structuration des 3 IME vers le DAME, ouverture d'une Unité d'Enseignement Externalisée au collège Saint-Denis-en-Val (*PEP 45*).

RÉGION GRAND EST

- Gestion de l'ACM de Brouilly de manière temporaire (*PEP 10*).
- Regroupement des activités de l'IME et du SESSAD (*PEP 52*).

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Extension de la plateforme coordination et orientation 0-6 ans et ouverture de 5 nouvelles places au SESSAD / TSLA de Compiègne. Extension des actions AMAE à Compiègne (*PEP Grand Oise*).
- Ouverture de 5 nouvelles places au SESSAD de Richebourg, sur l'antenne du SESSAD Pinocchio d'Arras (*PEP 62*).

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Déploiement de robots téléprésence pour le SAPAD (*PEP 77*).
- Ouverture ou extension d'un Dispositif d'Auto-Régulation, un Préapados, et un OASIS (Offrir l'Attention, les Soins, l'Inclusion et la Sécurité) (*PEP 91*).

RÉGION NORMANDIE

- Développement d'un projet de LAEP sur Maromme (*PEP 76*).

RÉGION OCCITANIE

- Création du service PAD et extension du SESSAD. Création d'un Pôle d'Appui et de Ressources au Handicap et à l'Inclusion (*PEP 09*).
- Extension du SESSAD Saint-Exupéry de 14 places (*PEP 31*).
- Ouverture d'un service accueil de jour sur l'EPHAD PL, 7 places supplémentaires sur le DITEP et renouvellement marché Perpignan des ALAE et ALSH (*PEP 66*).

**Cessions / transferts / fusions / fermeture****RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

- Cession d'un appartement et d'un garage. Fin du dispositif d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile à Biscarosse (*PEP 40*).
- Cession du centre de mer Bellevue à la Tranche-sur-Mer (*PEP 86*).
- Cession de l'activité ACSAD, cession de l'activité de la crèche (*GPA*).

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Fusion absorption des PEP 63 et 42 (*PEP LDA*).

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Cession de la maison Mizeret (*PEP CBFC*).

RÉGION BRETAGNE

- Annulation du compromis de vente du site d'Arzal (*PEP 56*).

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- Mise en vente du domaine de Saint Pancrace (*PEP 59*).
- Cession des locaux de Flixecourt par la SCI La Passerelle (*PEP 80*).

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- Arrêt du contrat avec la ville de Trappes (PEP 78).

RÉGION NORMANDIE

- Arrêt de du dispositif MNA avec le département du Calvados (PEP 50).

RÉGION OCCITANIE

- Fermeture définitive du Centre les Angles et signature d'une promesse de vente en cours (PEP 34).

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Fusion avec les PEP 84. Transformation de l'IME et du SESSAD en DAME (PEP ADSV).

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

- Mise en vente des locaux de la Maison Océane à la suite de l'arrêt de l'activité (AR Pays de la Loire).



Administrations provisoires

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Fin de l'administration déléguée de la MECS par la FGPEP (GPA).

RÉGION GRAND EST

- Nomination d'un mandataire Ad hoc (PEP Alsace).

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

- Administration déléguée de la MECS de Dijon par la FGPEP avec extension à l'ensemble des dispositifs (PEP CBFC).

RÉGION CENTRE

- Poursuite de l'administration déléguée des PEP 37 par la Fédération Générale des PEP.

RÉGION NORMANDIE

- Poursuite de l'administration déléguée pendant toute la durée du plan de continuation et homologation du plan de continuation par le tribunal judiciaire de Coutances le 14/11/2024 (PEP 50).

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Administration déléguée des PEP 13 par la Fédération Générale des PEP.



Evènements postérieurs

- Fermeture de la MARPA de Montigny-sur-Aube (PEP CBFC).
- Projet de création d'un gîte de répit sur le site de Billiers (PEP 56).
- Fusion absorption des PEP 70 par les PEP 39 au 1^{er} janvier 2025 et changement de dénomination en PEP Jura Saône.
- Cession de la Ferme de Daudé à l'ADAPEI (PEP 15).
- Signature en avril 2025 d'un mandat de gestion avec l'association ADMR Les Maisonnées. L'ADMR Les Maisonnées confie à Enfance & Pluriel la mission de le représenter et exécuter le fonctionnement des établissements et services (Enfance & Pluriel).
- Transformation de l'IME SESSAD et internat en 4 DAME. Création d'un dispositif d'accompagnement à l'emploi CAP Vers l'Esat (PEP 18).
- Projet de reprise d'une résidence sénior (PEP 19).
- Signature d'un traité d'apport partiel d'actif avec l'association le Petit Pausailleur effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 (Enfance & Pluriel).
- Transfert du LAEP à la mairie de Toulouse et de la crèche à la Mutualité Française (PEP 31).
- Projet de rapprochement avec l'association Yanne Petite. Mise en place de séjours de répit pour les jeunes d'ASE sur le centre de Biscarosse (PEP 40).
- Projet de création d'une MECS pour des enfants de 3 à 12 ans à La Marjolaine à La Turballe et rénovation du centre (PEP Atlantique Anjou).
- Signature de la vente de la Maison Océane en mars 2025 (AR Pays de la Loire).
- Négociation en cours de la vente du centre le Miramar (PEP 50).
- Ouverture d'un espace parent enfant à Épernay (PEP 51).
- Fusion-absorption de l'association ADPJ 52 (Association Départementale Prévention Jeunesse 52) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. Prise en charge du Pole Ressources Handicap sur le département (PEP 52).
- Inauguration du Pôle Ressources Handicap Oise. Création de la SAS LEO PATRIMOINE avec pour objet l'acquisition, la gestion et la location de biens immobiliers (PEP Grand Oise).
- Ouverture d'une nouvelle Unité d'Enseignement externalisée à Outreau en septembre 2025 (PEP 62).
- Fin du mandat ad hoc et procédure de sauvegarde (PEP Alsace).
- Procédure de sauvegarde (PEP Lor'Est).
- Absorption des PEP 78 par les PEP 75 (PEP 75).

- Dissolution anticipée sans liquidation de la SAS l'Assiette Gourmande en juillet 2025 (PEP 80).
- Projet de crèche à vocation sociale sur le secteur de Limoges La Bastide, création du dispositif réseau parentalité avec le soutien de la CAF 87, extension de la PCO – TND pour les enfants de 7 à 12 ans (PEP 87-24).
- Projet d'acquisition de nouveaux locaux à Valence pour y installer le siège et 2 établissements (PEP SRA).
- Création d'un CMPP à Chilly-Mazarin (PEP 91).

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- ▶ **Continuité d'exploitation**
- ▶ **Permanence des méthodes comptables**
- ▶ **Indépendance des exercices.**

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes définis par :

- Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général et ses règlements modificatifs ;
- Les règlements ANC 2018-06 et 2023-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement ANC 2020-04 relatif aux activités médico-sociales ;
- Le règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes combinés.

Il a été fait application des recommandations particulières résultant du guide d'arrêté des comptes PEP. Les comptes combinés ont été établis en milliers d'euros et comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Méthode de combinaison

Les entités du groupe étant des associations, elles ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale. Le traitement des comptes intragroupes a été réalisé de la manière suivante :

Les créances et les dettes entre entités du périmètre ont été éliminées, il en va de même des principaux flux de produits et de charges. Le total des flux non réciproques et non éliminés au 31 décembre 2024 se ventile comme suit :

- **Au titre des produits et charges : + 15,6 K€.**
Cet écart est constaté dans le compte de résultat en autres charges d'exploitation.
- **Au titre des créances et dettes : + 2,7 K€.**
Cet écart est constaté au passif du bilan dans le poste autres dettes.

Les règles suivantes ont été appliquées :

Les indemnités de fin de carrière ont été retraitées selon la méthode groupe (cf. paragraphe relatif aux faits marquants). Les provisions pour risques et charges suivantes ont été reclassées :

- Provisions pour formation et autres charges de personnel en dettes sociales
- Provisions pour rémunération des travailleurs handicapés en dettes sociales
- Crédits non reconductibles affectés à des actions ciblées en fonds dédiés.

Les frais d'établissement ont été réaffectés en charges. Les cessions immobilières internes ont été retraitées et ramenées au coût historique.

Changement de méthode comptable :

Néant.

Liste des entités

AD01	AIN	AD41	LOIR-ET-CHER	AD82	PEP 82 SOLIDAIRES
AD02	AISNE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>	AD42	LOIRE DÔMES ALLIER	AD83	VAR
AD03	ALLIER <i>Sortie périmètre</i>	AD43	HAUTE-LOIRE	AD84	VAUCLUSE <i>Repris par PEP ADSV</i>
AD04	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE <i>Territoire PEP ADS</i>	AD44	ATLANTIQUE ANJOU	AD85	VENDÉE
AD05	HAUTES ALPES ADS	AD45	LOIRET	AD86	VIENNE
AD06	ALPES MARITIMES	AD46	LOT	AD87	HAUTE-VIENNE / DORDOGNE
AD07	ARDÈCHE <i>Repris par PEP SRA</i>	AD47	LOT-ET-GARONNE	AD88	VOSGES <i>Territoire PEP Lor'Est</i>
AD08	ARDENNES <i>Zone blanche</i>	AD48	LOZÈRE	AD89	YONNE <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD09	ARIÈGE	AD49	MAINE-ET-LOIRE <i>Territoire PEP Atlantique Anjou</i>	AD90	TERRITOIRE DE BELFORT <i>Territoire PEP CBFC</i>
AD10	AUBE	AD50	MANCHE	AD91	ESSONNE
AD11	AUDE	AD51	MARNE	AD92	HAUTS-DE-SEINE
AD12	AVEYRON <i>Sortie périmètre</i>	AD52	HAUTE-MARNE	AD93	SEINE-SAINT-DENIS
AD13	BOUCHES DU RHÔNE	AD53	MAYENNE	AD94	VAL-DE-MARNE
AD14	CALVADOS	AD54	MEURTHE-ET-MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AD95	VAL-D'OISE <i>Territoire PEP Grand Oise</i>
AD15	CANTAL	AD55	MEUSE	AD973	GUYANE
AD16	CHARENTE <i>Entrée périmètre</i>	AD56	MORBIHAN	AD974	RÉUNION <i>NC</i>
AD17	CHARENTE-MARITIME <i>Zone blanche</i>	AD57	MOSELLE <i>Territoire PEP Lor'Est</i>	AD975	MAYOTE <i>NC</i>
AD18	CHER	AD58	NIÈVRE <i>Territoire PEP CBFC</i>	AR175	AR IDF <i>NC</i>
AD19	CORRÈZE	AD59	NORD	AT301	SRA
AD201	CORSE-DU-SUD	AD60	GRAND OISE	AT302	GPA79
AD202	HAUTE-CORSE	AD61	ORNE	AT303	CESDA 34 <i>Repris par PEP 34</i>
AD21	CBFC	AD62	PAS-DE-CALAIS	AT304	HALTE POUCE
AD22	CÔTES D'ARMOR <i>Territoire AT Brétil Armor</i>	AD63	PUY-DE-DÔME <i>Repris par PEP Loire Dômes Allier</i>	AT306	APEAJ
AD23	CREUSE	AD64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	AT307	PEP BRETILL ARMOR
AD24	DORDOGNE <i>Territoire PEP 87-24</i>	AD65	HAUTES-PYRÉNÉES	AT308	PEP LOR'EST
AD25	DOUBS <i>Territoire PEP CBFC</i>	AD66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	AP201	AGEM
AD26	DRÔME <i>Territoire PEP SRA</i>	AD67	BAS RHIN <i>Territoire PEP Alsace</i>	AP204	ENFANCE ET PLURIEL
AD27	EURE	AD68	ALSACE <i>Territoire PEP Alsace</i>	F900	PEP DÉCOUVERTES
AD28	EURE-ET-LOIR	AD69	RHÔNE	FG99	FEDERATION
AD29	FINISTÈRE	AD70	HAUTE-SAÔNE	UR102	AR NOUVELLE AQUITAINE <i>Entrée de périmètre</i>
AD30	GARD	AD71	SAÔNE-ET-LOIRE <i>NC</i>	UR103	URPEP AUVERGNE <i>NC</i>
AD31	HAUTE-GARONNE	AD72	SARTHE <i>Hors périmètre</i>	UR104	AR NORMANDIE
AD32	GERS	AD73	SAVOIE <i>Repris par PEP SMB</i>	UR106	URPEP BRETAGNE <i>Sortie de périmètre</i>
AD33	GIRONDE	AD74	SAVOIE MONT BLANC	UR107	AR CENTRE
AD34	HÉRAULT	AD75	PARIS	UR115	AR GRAND-EST <i>Entrée de périmètre</i>
AD35	ILLE-ET-VILAINE <i>Repris par AT Brétil Armor</i>	AD76	SEINE-MARITIME	UR116	AR OCCITANIE
AD36	INDRE	AD77	SEINE-ET-MARNE	UR118	URPEP PAYS-DE-LA-LOIRE
AD37	INDRE-ET-LOIRE	AD78	YVELINES	UR121	AR SUD
AD38	ISÈRE <i>Territoire PEP SRA</i>	AD79	DEUX-SÈVRES	UR122	URPEP RHONE-ALPES <i>NC</i>
AD39	JURA	AD80	SOMME	X001	RESSOURCERIE
AD40	LANDES	AD81	TARN	X002	SCI Les Oyats
				X003	SCI Huxley

Variation de périmètre

L'absence d'intégration de certaines entités s'explique par :

- L'absence d'activité en cours.
- L'absence de communication des éléments nécessaires à la combinaison des comptes (AR Rhône Alpes, PEP 71, PEP Mayotte, PEP 12).
- La sortie définitive du réseau PEP ou liquidation.

TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES DANS LE PÉRIMÈTRE DES ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS

Entrées de périmètre :

- AR PEP Nouvelle-Aquitaine
- AR PEP Île-de-France
- AR PEP Grand Est
- PEP 16
- PEP ADSV (fusion PEP ADS et PEP 84)
- PEP LDA (fusion PEP 42 et PEP 63)
- PEP SMB (fusion PEP 73 et PEP 74)
- PEP 87-24 (fusion PEP 87 et PEP 24)

Sorties de périmètre :

- AR Bretagne
- PEP 12
- PEP 42 (fusion PEP LDA)
- PEP 63 (fusion PEP LDA)
- PEP 73 (fusion PEP SMB)
- PEP ADS (fusion PEP ADSV)
- ACSAD (GPA)

TRAITEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES DE PÉRIMÈTRE DES STRUCTURES RATTACHÉES

Les états financiers des SCI et structures rattachées lorsque l'information est significative et disponible ont été intégrés dans les états financiers des entités combinées.

En 2024, l'impact des entrées et sorties de périmètre s'élève à :

Entrées de périmètre :

- Actif net immobilisé : **4 013 K€.**
- Trésorerie : **6 235 K€.**
- Fonds associatifs : **8 918 K€.**

Sorties de périmètre :

- Actif net immobilisé : - **23 509 K€.**
- Trésorerie : - **20 440 K€.**
- Fonds associatifs : - **20 832 K€.**

L'impact sur les produits des sorties de périmètre est évalué à : **21 495 K€.**



Immobilisations

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 2 à 3 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage. Par dérogation, certaines immobilisations font l'objet d'une revalorisation justifiant l'existence d'écarts de réévaluations figurant au passif du bilan pour un montant de **7 091 K€**.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DURÉES
Constructions (selon type)	20 à 50 ans
Agencements et installations	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Mobilier et matériel bureau	5 à 10 ans
Matériel de Transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres immobilisés concernent des participations dans des structures qui n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes combinés, soit parce que l'information n'a pas été fournie, soit parce que l'entité ne dispose pas d'un contrôle exclusif sur l'entité détenue. Les prêts concernent principalement l'effort construction qui fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisation financière.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement. Une dépréciation est comptabilisée lorsque le prix de revient calculé est supérieur à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances internes au réseau ont été éliminées ainsi que les dépréciations pour créances correspondantes.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de certificats de dépôt et des intérêts acquis à la clôture. Il est précisé que ces valeurs mobilières de placement font soit l'objet d'un « aller-retour » au 31 décembre, soit l'objet d'une dépréciation lorsqu'une moins-value latente est constatée.

Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont composés de :

Fonds propres :

- Des fonds associatifs sans droits de reprise, des réserves et des excédents, qui sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs.
- Des réserves représentatives d'immeubles, obtenus par voie de legs et donations.
- Des subventions d'investissements affectées à des biens propres et sans droits de reprise.
- Des réserves.
- Des écarts de réévaluation.

Le résultat et le report à nouveau traduisent la gestion propre des activités des PEP (centre de vacances, Sapad, crèches, etc.).

Autres fonds associatifs :

- Des fonds associatifs avec droits de reprise sont des fonds qui sont des fonds susceptibles de reprise notamment dans le secteur médico-social.
- Des résultats issus des établissements sous gestion contrôlée en instance d'affectation.
- Des legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé, assortis de droits de reprise.
- Des écarts de réévaluation.

- Des dépenses refusées par les autorités de tarification restant à la charge des associations de manière temporaire ou définitive.
- Des provisions règlementées constituées en application de la réglementation comptable médico-sociale (instruction M22) et autorisées par les règlements 99-01 et ANC 2014-03.
- Des subventions d'investissements sur biens avec droits de reprise.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres du personnel a été comptabilisé sous forme de provisions.

La méthode de calcul utilisée pour la détermination du montant de la provision retraite est la suivante :

Conformément au règlement CRC2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les associations ont une obligation à l'égard d'un tiers ou qu'il est probable ou certain qu'elles devront faire face à une sortie de ressource

au profit de ce tiers et ce sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes. C'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques sociaux. Des provisions sont constituées en application du règlement comptable médico-social et autorisées par les règlements 99-01 et ANC 2014-03. Dans les rares cas où les données des entités étaient manquantes, un calcul forfaitaire a été réalisé basé sur la moyenne des indemnités de fin de carrière observées au sein du réseau. Comme précisé dans le paragraphe sur les faits marquants, le taux d'actualisation a fait l'objet d'une révision à la hausse de 3,17 % à 3,38 %.

EFFECTIF CONCERNÉ

Âge théorique de départ à la retraite	67 ans
Taux de croissance (progression) des salaires	1,8 %
Taux d'actualisation	3,38 %
Turn-over	Taux défini par tranches d'âge
Table de mortalité utilisée	Insee 2014-2016
Taux de charges sociales	58 %

Les principales conventions applicables sont notamment la CCN 66 relative aux établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, la CCN 51 relative aux établissements privés d'hospitalisation, de soins de cure et de garde à but non lucratifs, CCN 89 relative à l'animation et la CCN 79 applicable aux médecins des CMPP.



> Fonds dédiés

Les ressources obtenues par des subventions, des dons et affectées à des objets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard du financeur, sont portées en fin d'exercice au bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés en charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les financements affectés reçus au cours de l'exercice et non utilisés à la clôture. Les sommes inscrites en fonds dédiés sont comptabilisées en produits au poste « report des ressources non utilisées des exercices précédents » au fur et à mesure de leur utilisation.

> Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut des éléments inhabituels anormaux et peu fréquents mais également des éléments liés à l'exploitation, relatifs aux exercices antérieurs dont le montant est conséquent.

> Reconnaissance des produits

Conformément au plan comptable associatif, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produits lors de la réception de la notification d'attribution. Lorsque les fonds n'ont pas pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris envers le tiers financeur est inscrit au passif en fonds dédiés et fera l'objet d'une reprise ultérieure au fur et à mesure de la réalisation des dépenses. Les dons et legs sont portés en produits dès réception.



NOTES

sur le bilan

Immobilisations / amortissements	30
Variation des provisions et dépréciations	31
Variation des fonds propres	32
Parts contributives dans les fonds propres combinés	33
États des créances	34
États des dettes	35
Passage du résultat net social au résultat net combiné	36

	01/01/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
Frais d'établissement	-	-	69	-	-	69
Frais de recherche et développement	286	-1	15	-	-	300
Concessions, brevets, licences	7 522	-104	1 077	-126	115	8 484
Autres immobilisations incorporelles	2 305	-	381	-19	-685	1 982
Avances et acomptes / immobilisations incorporelles	64	-	127	-1	-	190
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 177	-105	1 669	-145	-570	11 025
Terrains	49 457	-571	909	-335	960	50 419
Constructions	817 394	-23 226	13 531	-6 538	16 834	817 993
Installations et matériels	84 778	-1 242	3 181	-2 962	-33	83 722
Autres immobilisations corporelles	191 819	-4 400	17 073	-5 758	387	199 120
Immobilisations corporelles en cours	23 401	-9	16 710	-189	-18 756	21 157
Immobilisations grevées de droit	1 268	-	-	-	-115	1 153
Avances et acomptes / immobilisations corporelles	2 129	-	2 839	-41	-969	3 959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 170 246	-29 450	54 243	-15 823	-1 692	1 177 524
Créances rattachées à des participations	203	-	-	-	-	203
Titres immobilisés	21 251	285	5 905	-3	-3 476	23 962
Autres titres immobilisés	2 477	-1	38	-	-6	2 508
Prêts	11 458	-	1 069	-288	-	12 238
Autres immobilisations financières	2 547	-23	1 327	-370	-66	3 415
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37 935	260	8 339	-661	-3 548	42 326
Amortissement des frais d'établissement	-	-	51	-	-	51
Amortiss. des frais recherche et développement	137	-1	8	-	-	144
Amortiss. des concessions, brevets, licences	6 231	-99	608	-121	20	6 640
Amortiss. autres immobilisations incorporelles	612	-	109	-18	-26	678
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 980	-100	777	-138	-5	7 513
Amortissements terrains	3 753	-214	336	-11	-71	3 792
Amortissements constructions	397 503	-6 112	28 815	-5 191	-512	414 504
Amortiss. install. techniques, matériel et outillage	69 888	-1 034	4 287	-3 529	-200	69 412
Amortiss. autres immobilisations corporelles	138 835	-2 340	12 518	-5 031	-517	143 465
Provisions / immobilisations corporelles en cours	306	-	-	-10	1	297
Amortissements immobilisations grevées de droit	861	-	-	-	14	875
Provisions avances - acomptes / immobilis. corporelles	-	-	-	-21	21	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	611 146	-9 700	45 956	-13 794	-1 263	632 345

Le montant des réévaluations des immobilisations corporelles s'élève à 7 091 k€ et concerne les constructions de 8 associations. Quatre associations ont conclu un contrat de crédit-bail immobilier. Les modalités financières des contrats n'ayant pas été communiquées, l'activation du bien au bilan n'a pas été réalisée au 31 décembre 2024. Les loyers ont été comptabilisés en 2024. Au 31 décembre 2024, les prêts concernent principalement l'effort construction ainsi qu'une avance preneuse de 2 500 K€ relative à un contrat de crédit-bail. Les titres immobilisés se rapportent principalement à des placements à long terme.

	01/01/2024	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
Provisions réglementées / renforcement couverture BFR	6 492	- 42	-	- 90	- 719	5 642
Provisions réglementées /amortissements dérogatoires	1 678	-	25	- 295	- 26	1 382
Autres provisions réglementées	19 849	28	1 408	- 1 006	2 346	22 624
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	28 019	- 14	1 433	- 1 390	1 601	29 648
Provisions pour litiges	3 518	- 389	763	- 472	157	3 577
Provisions engagements retraites	64 009	- 657	8 832	- 8 159	688	64 712
Provisions grosses réparations	143	-	47	- 152	110	148
Autres provisions pour risques et charges	10 605	- 1 206	2 991	- 3 147	- 598	8 646
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	78 275	- 2 252	12 633	- 11 929	357	77 084
Provisions créances rattachées à des participations	84	-	1	-	-	86
Provision titres immobilisés	78	-	-	-	-	78
Provisions autres titres immobilisés	136	-	-	- 91	1	45
Prêts provisions	344	-	1	- 13	12	345
Provisions autres immobilisations financières	6	-	-	-	-	6
Provisions pour dépôts	7	-	-	-	-	7
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	655	-	2	- 105	13	566
Stocks produits finis dépréciations	5	-	6	-	-	11
Sous-total des dépréciations de stocks	5	-	6	-	-	11
Provisions usagers et comptes rattachés	1 712	- 47	793	- 353	- 34	2 070
Provisions autres créances	820	-	344	- 15	- 119	1 030
Sous-total des dépréciations des comptes clients	2 532	- 47	1 137	- 369	- 152	3 100
Provisions valeur mobilières de placements	456	38	1	- 37	8	466
Sous-total des dépréciations autres	456	38	1	- 37	8	466
TOTAL DÉPRÉCIATIONS	3 648	- 9	1 146	- 511	- 130	4 144
TOTAL GÉNÉRAL	109 942	- 2 275	15 212	- 13 830	1 828	110 876

La provision pour indemnité retraite a été comptabilisée selon la méthode préconisée dans le guide d'arrêté des comptes PEP, la totalité de l'engagement s'élève à 64 712 K€ au 31 décembre 2024. La variation de l'engagement a été comptabilisée en charges et produits d'exploitation pour un montant net de 228 K€.

	01/01/2024	Variation de périmètre	Augmen- tation	Diminution	Autres variations	31/12/2024
FONDS PROPRES						
Fonds associatifs sans droits de reprise	17 939	-	-	-	888	18 827
Apports sans droits de reprise	27 456	2 326	115	-	- 50	29 846
Legs et donations	3 583	-	-	-	-	3 583
Fonds associatifs	30 506	- 2 573	-	- 2	- 866	27 065
Écarts de réévaluation	3 966	-	-	-	28	3 993
Réserves	11 491	- 1 956	-	-	- 5 258	4 277
Report à nouveau	16 729	- 2 307	-	-	- 4 148	10 273
FONDS PROPRES	111 669	- 4 510	115	- 2	- 9 407	97 865
VARIATION DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS						
Fonds associatifs avec droits de reprise	1 696	- 136	-	-	-	1 560
Apports avec droits de reprise	670	- 7	-	-	- 15	643
Legs et donations assortis d'obligations	3 096	-	171	-	-	3 267
Écarts de réévaluation sur biens ADR	3 125	-	-	-	- 28	3 097
Droits de propriétaires (Commodat)	292	-	-	-	- 14	279
Fonds avec droits de reprise	8 879	- 143	166	-	- 56	8 846
RÉSERVES SOUS CONTRÔLES DES TIERS FINANCEURS						
Excédents affectés à l'investissement	41 510	-	-	-	11 985	53 495
Réserves des activités sous gestion contrôlée	249 965	- 3 783	-	-	- 666	245 516
Réserves pour projet associatif du secteur médico-social	28 277	- 841	-	-	4 145	31 581
Réserves sous contrôle des tiers financeurs	319 752	- 4 624	-	-	15 464	330 592
REPORT À NOUVEAU SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEUR						
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur	- 17 371	902	-	-	- 3 398	- 19 866
Report à nouveau sous contrôle des tiers financeur	- 17 371	902	-	-	- 3 398	- 19 866
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS						
Autres provisions réglementées	28 019	- 14	1 433	- 1 390	1 601	29 648
Provisions réglementées	28 019	- 14	1 433	- 1 390	1 601	29 648
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS						
Subventions d'investissements/biens non renouvelables	63 355	- 2 243	216	- 335	248	61 240
Subventions d'investissements avec droits de reprise	63 355	- 2 243	216	- 335	248	61 240
FONDS PROPRES SOUS CONTRÔLE DES TIERS	402 634	- 6 122	1 815	- 1 725	13 859	410 460
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 656	- 1 281	11 453	-	- 4 375	11 453
TOTAUX	519 959	- 11 913	13 382	- 1 727	77	519 778

Parts contributives dans les fonds propres combinés

	Association	Valeur
21	PEP CBFC	7,03 %
76	SEINE-MARITIME	3,87 %
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	3,85 %
60	GRAND OISE	3,66 %
19	CORRÈZE	3,39 %
973	GUYANE	3,33 %
45	LOIRET	3,25 %
62	PAS-DE-CALAIS	3,06 %
118	URPEP PAYS DE LA LOIRE	3,00 %
86	VIENNE	3,00 %
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	2,89 %
301	SRA	2,86 %
05	PEP ADSV	2,65 %
18	CHER	2,60 %
307	PEP BRETEILL'ARMOR	2,56 %
34	HÉRAULT	2,52 %
42	LOIRE DÔMES ALLIER	2,50 %
36	INDRE	2,32 %
204	ENFANCE ET PLURIEL	2,24 %
99	FÉDÉRATION	2,23 %
28	EURE-ET-LOIR	2,11 %
06	ALPES-MARITIMES	2,10 %
69	RHÔNE	2,08 %
01	AIN	2,05 %
202	HAUTE-CORSE	1,86 %
32	GERS	1,46 %
31	HAUTE-GARONNE	1,44 %
30	GARD	1,41 %
56	MORBIHAN	1,36 %
308	PEP LOR'EST	1,27 %
29	FINISTÈRE	1,23 %
306	APEAJ	1,21 %
33	GIRONDE	1,17 %
43	HAUTE-LOIRE	1,15 %
83	VAR	1,12 %
11	AUDE	1,07 %
39	JURA	1,03 %
87	HAUTE-VIENNE 87/24	1,02 %

Parts contributives dans les fonds propres combinés sans droits de reprises

	Association	Valeur
99	FÉDÉRATION	10,24 %
204	ENFANCE ET PLURIEL	8,58 %
21	PEP CBFC	8,17 %
45	LOIRET	7,23 %
86	VIENNE	7,16 %
34	HÉRAULT	5,97 %
64	PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	5,67 %
66	PYRÉNÉES-ORIENTALES	5,32 %
18	CHER	5,26 %
01	AIN	5,18 %
33	GIRONDE	4,16 %
05	PEP ADSV	3,72 %
39	JURA	3,21 %
306	APEAJ	3,19 %
79	DEUX-SÈVRES	2,94 %
28	EURE-ET-LOIR	2,81 %
42	LOIRE DÔMES ALLIER	2,77 %
83	VAR	2,73 %
31	HAUTE-GARONNE	2,54 %
69	RHÔNE	2,53 %
09	ARIÈGE	2,39 %
19	CORRÈZE	2,29 %
118	URPEP PAYS DE LA LOIRE	2,11 %
75	PARIS	2,08 %
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1,98 %
30	GARD	1,92 %
56	MORBIHAN	1,77 %
15	CANTAL	1,75 %
301	SRA	1,73 %
59	NORD	1,68 %
43	HAUTE-LOIRE	1,51 %
00	PEP DÉCOUVERTES	1,50 %
60	GRAND OISE	1,50 %
74	SMB	1,45 %
93	SEINE-SAINT-DENIS	1,32 %
202	HAUTE-CORSE	1,31 %
94	VAL-DE-MARNE	1,09 %
10	AUBE	1,07 %

Les fonds propres combinés sont composés des fonds associatifs sans droits de reprise et des autres fonds associatifs. Les fonds associatifs sans droits de reprise sont des fonds qui ne peuvent pas être repris par les apporteurs. Les autres fonds associatifs sont susceptibles de reprises par les financeurs notamment dans le médico-social.

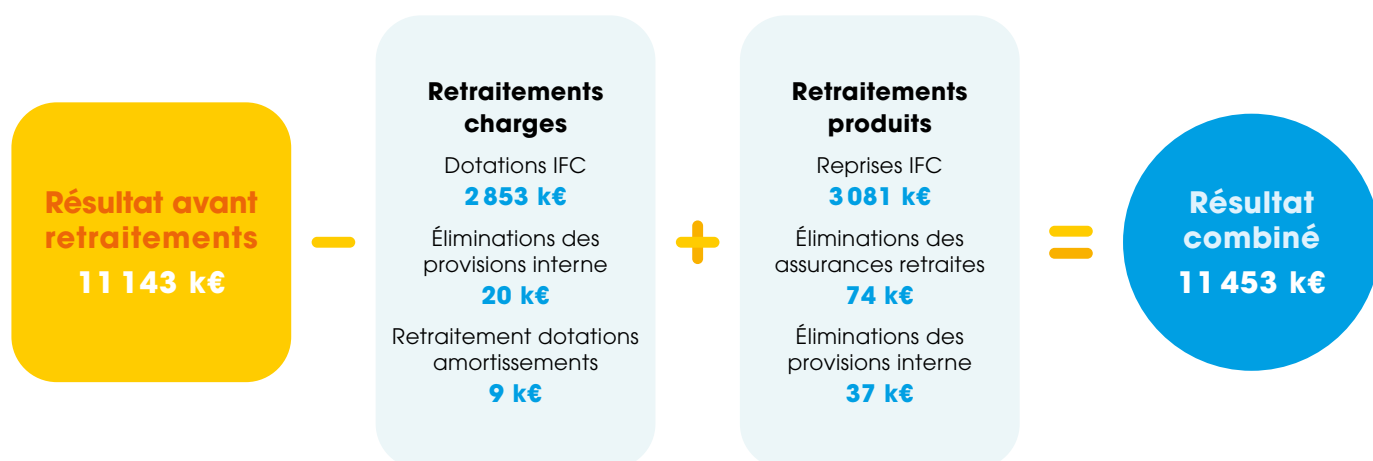
	31/12/2024	Échéance < 1 an	Échéance > 1 an
Titres et actions	2 508	821	1 686
Créances rattachées à des participations	203	0	203
Autres titres immobilisés	23 962	2 443	21 519
Prêts	12 172	286	11 886
Prêts au personnel	66	15	51
Dépôts et cautionnements versés	3 070	260	2 811
Autres immobilisations financières	345	116	229
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	42 326	3 941	38 385
Avances et acomptes versés/commandes	1 314	1 312	1
TOTAL AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES	1 314	1 312	1
Usagers et clients	32 310	32 187	123
Caisse Sécurité sociale - Tarifications et prix journée	154	154	-
Départements	5 269	4 723	547
Autres tiers payants	358	358	-
État	1 221	1 221	-
Redevables exercice précédent	255	255	-
Créances douteuses ou litigieuses	955	611	343
Usagers et clients produits non encore facturés	3 142	3 141	2
TOTAL USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	43 665	42 649	1 015
Fournisseurs débiteurs et autres avoirs	74	73	0
RRR à obtenir et autres avoirs non encore reçus	163	162	1
Personnel avances et acomptes débit et oppositions	60	59	1
Produits à recevoir	2 110	2 110	-
État - subventions à recevoir	11 410	11 410	-
TVA déductibles	1 489	1 484	5
Associations affiliées et autres créances	8 858	8 853	5
Débiteurs divers	68	68	-
Divers - produits à recevoir des tiers	9 853	9 634	219
TOTAL AUTRES CRÉANCES	34 084	33 853	232
TOTAL CRÉANCES	121 389	81 755	39 633

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales. Le total des créances et dettes internes éliminées s'élève à 11 283 K€. Le total des dépréciations de créances éliminé s'élève à 690 K€.

	31/12/2024	< 1 an	> 1 an et > 5 ans	> 6 ans
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	155	27	99	29
Autres avances et prêts	40	40	-	-
EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIS DE CONDITIONS	195	67	99	29
Emprunts auprès des établissements financiers	207 838	18 283	66 599	122 956
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ETS DE CRÉDIT	207 838	18 283	66 599	122 956
Dépôts et cautionnements reçus	499	219	263	17
Emprunts et dettes financières diverses	41	24	5	12
Autres emprunts	797	197	319	281
Intérêts courus sous autres emprunts et dettes financières	301	289	0	11
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	1 637	729	588	321
Avances et acomptes reçus/commandes	2 954	2 954	-	-
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	2 954	2 954	-	-
Fournisseurs	26 239	25 944	295	-
Fournisseurs factures non parvenues	10 050	9 432	619	-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	36 290	35 376	914	-
Personnel rémunérations dues	930	930	-	-
Comités d'entreprise, d'établissement	1 329	1 329	-	-
Personnel charges à payer, produits à recevoir	35 451	35 451	-	-
Sécurité sociale	21 017	20 967	50	-
Autres organismes sociaux	12 756	12 756	-	-
Organismes sociaux charges à payer produits à recevoir	870	870	1	-
Charges sociales sur congés payer	11 870	11 814	56	-
Autres charges à payer	7 116	-	7 116	-
État charges et taxes à payer	16 423	16 423	-	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	107 761	100 539	7 222	-
Fournisseurs d'immobilisations	2 684	2 634	50	-
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	2 684	2 634	50	-
Redevables, usagers et clients créditeurs	4 272	4 272	-	-
Clients créditeurs - autres avoirs	86	86	-	-
Rabais remises ristournes à accorder	2 283	2 283	-	-
Dettes diverses	12 462	8 688	3 774	-
Charges à payer sur ressources affectées	14	14	-	-
Autres charges à payer	3 878	3 878	-	-
Legs et donations en cours de réalisation	2	2	-	-
TOTAL AUTRES DETTES	22 997	19 223	3 774	-
TOTAL DETTES	382 356	179 805	79 245	123 306

Passage du résultat net social au résultat net combiné

↘ Le résultat combiné 2024 s'élève à 11 453 K€. Cet excédent s'analyse comme suit :



> Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se ventile :

Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	1 389
Résultat exceptionnel sur cessions d'immobilisation	2 283
Résultat sur dotations et reprises de résultat exceptionnel	116
Résultat sur autres éléments exceptionnels	545
Transferts de charges exceptionnelles	5
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 906
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 244 K€



Les produits et charges d'exploitation

Les opérations internes au réseau ont été neutralisées sur la base des éléments fournis par les associations et unions régionales.

Le total des flux de produits/charges internes éliminés en 2024 s'élève à 18 765 K€.

Ces opérations sont principalement la contrepartie des ventes de séjours inter-réseau, comptabilisées dans les associations en produits/achats et autres charges externes. Il s'agit également des reversements des dotations résultant des conventionnements entre la Fédération et les différents ministères. Il subsiste en charges et produits d'exploitation des opérations qui concernent des frais de siège et ne peuvent être éliminés dans la mesure où les entités concernées n'ont pas procédé à l'affectation de ces frais dans des rubriques de charges du compte de résultat.

Le solde résiduel des flux non éliminés en 2024 s'élève à 15,6 K€.



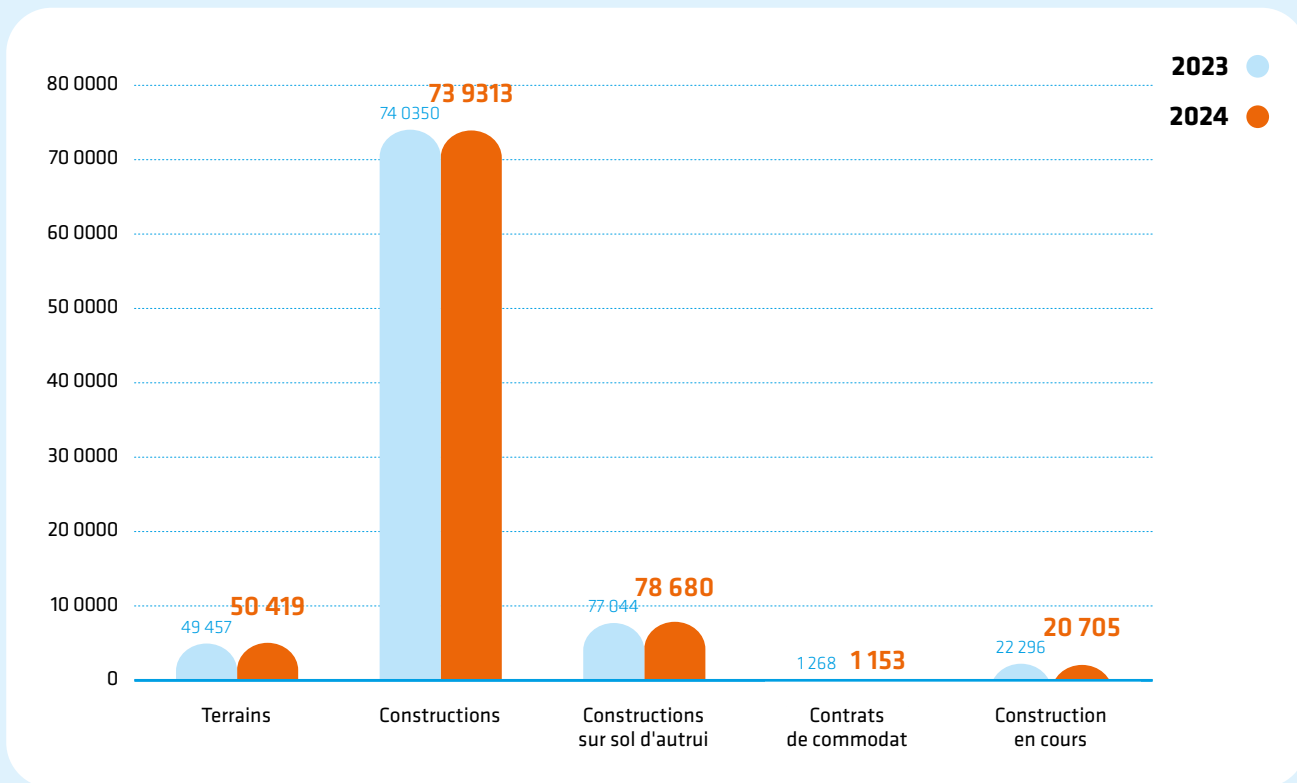
INFORMATIONS

complémentaires

Détail des immobilisations	40
Résultat combiné par secteurs d'activité	42
Évolution des produits par région	44
Les activités du secteur social et médico-social	46
Les activités du secteur propre	49
Répartition des produits et des charges d'exploitation	54
Les administrateurs, le bénévolat	57

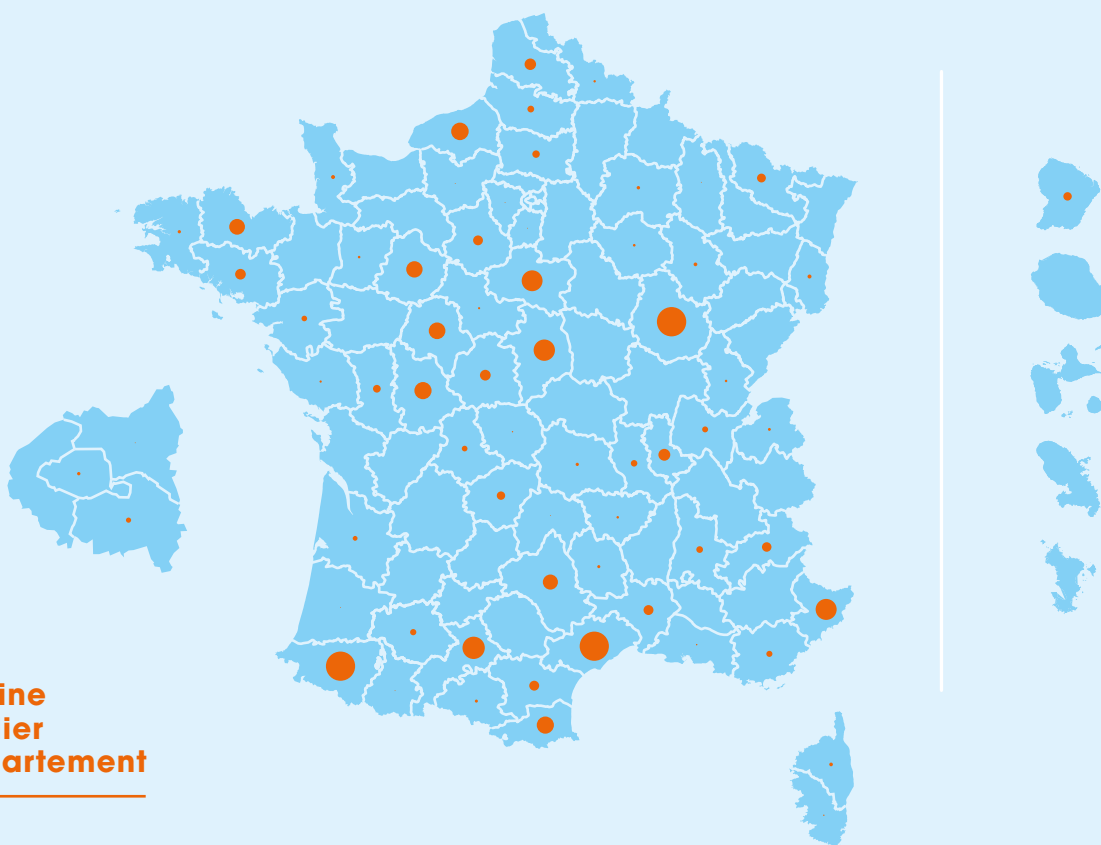
Détail des immobilisations

Évolution du patrimoine immobilier en valeurs brutes en K€



Symboles proportionnels en K€

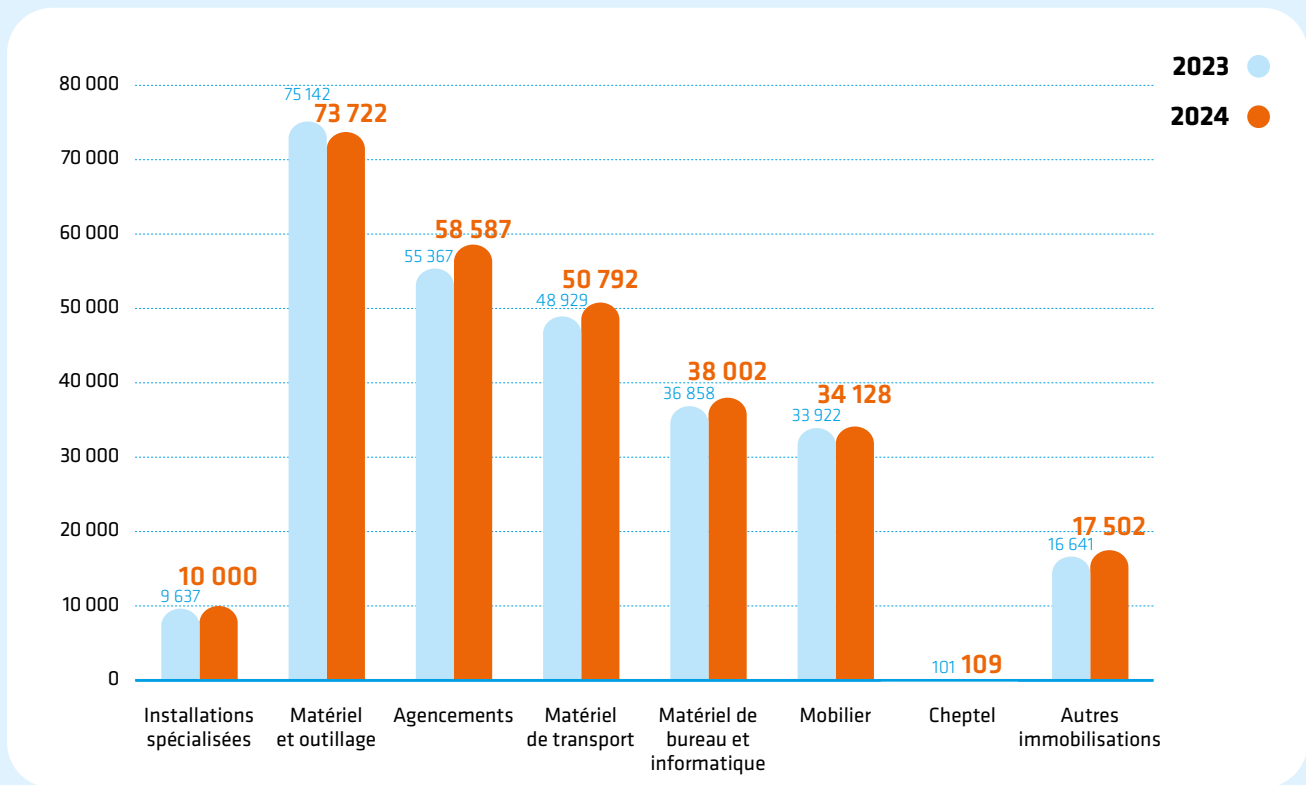
- 50 000
- 25 000
- 12 500



Patrimoine immobilier par département



Détail des immobilisations corporelles en valeurs brutes en K€



Résultat combiné

par secteurs d'activité

2024

	2024	2023	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
PRODUITS D'ACTIVITÉ								
Ventes de marchandises	367	509	- 142	- 28 %	52	32	101	182
Production vendue	6 285	5 876	409	6,96 %	1 018	378	13	4 877
Prestations de services	133 934	130 418	3 516	3 %	18 757	61 887	42 539	10 751
Production stockée	- 1	6	- 6	- 114 %	18	-	-	- 18
Production immobilisée	58	20	38	185 %	41	-	16	-
Sous-total	140 643	136 830	3 814	3 %	19 886	62 297	42 669	15 791
Cotisations	475	483	- 8	- 2 %	85	93	83	213
Concours publics et subventions d'exploitation	905 232	875 948	29 283	3 %	866 376	24 850	4 481	9 524
Contributions financières	5 631	6 084	- 453	- 7 %	2 618	1 116	157	1 740
Autres produits	15 978	15 510	469	3 %	10 954	2 327	295	2 402
Reprises d'amortissements et provisions	12 277	13 152	- 874	- 7 %	9 886	783	584	1 025
Utilisation des fonds dédiés	15 518	15 737	- 219	- 1 %	12 939	1 037	472	1 070
Transfert de charges	10 954	13 729	- 2 775	- 20 %	8 557	516	788	1 093
TOTAL (I)	1 106 709	1 077 472	29 237	3 %	931 301	93 021	49 529	32 859
CHARGES D'EXPLOITATION								
Achats de marchandises	332	573	- 241	- 42 %	147	15	57	113
Variation de stocks marchandises	16	- 34	50	- 147 %	- 2	11	- 4	11
Achats de MP et autres approvisionnements	6 603	7 157	- 554	- 8 %	1 956	881	1 406	2 360
Variation de stocks MP et autres approvisionnements	40	15	26	174 %	23	- 1	25	- 7
Autres achats et charges externes	239 948	237 030	2 919	1 %	185 471	21 535	21 264	11 678
Aides financières versées	2 499	1 337	1 163	87 %	1 021	517	161	800
Impôts, taxes et versements assimilés	60 279	58 966	1 313	2 %	52 011	4 615	1 831	1 823
Charges de personnel	513 632	495 874	17 758	4 %	429 729	46 752	18 345	18 806
Charges sociales	197 143	190 699	6 445	3 %	170 057	13 904	5 352	7 831
Dotations amortissements et provisions d'exploitation	46 610	46 498	112	0 %	37 600	1 532	3 379	4 099
Dotations prov/actifs circulants, risques et charges	13 927	17 174	- 3 247	- 19 %	10 335	832	753	2 007
Reports des fonds dédiés	20 457	20 268	189	1 %	16 777	1 438	428	1 814
Autres charges	3 343	3 379	- 36	- 1 %	3 925	100	- 1 738	1 056
TOTAL (II)	1 104 830	1 078 934	25 896	2 %	909 050	92 131	51 259	52 390
OPÉRATIONS EN COMMUN								
QP produit sur opérations faites en commun	123	168	- 45	- 27 %	871	8	1	- 757
QP charges sur opérations faites en commun	969	1 803	- 834	- 46 %	3 388	329	299	- 3 047
TOTAL (III)	- 847	- 1 635	789	- 48 %	- 2 516	- 322	- 299	2 290
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I+II+III)	1 032	- 3 098	4 130	- 133 %	19 734	568	- 2 029	- 17 241

	2024	2023	Variation	%	SMS	PESP	PEVLC	SP
PRODUITS FINANCIERS								
Produits de participations	833	702	131	19 %	608	53	33	140
Revenus des valeurs mobilières et autres créances	1 483	1 070	413	39 %	434	171	29	849
Reprises sur provisions et transfert de charges	142	1 007	- 865	- 86 %	80	43	5	13
Autres produits financiers	4 102	2 465	1 637	66 %	2 568	328	257	950
TOTAL (IV)	6 561	5 245	1 316	25 %	3 690	595	324	1 952
CHARGES FINANCIÈRES								
Dotations financières aux amortissements et prov.	3	208	- 205	- 98 %	2	-	-	1
Intérêts et charges assimilées	4 681	4 832	- 151	- 3 %	3 649	130	293	609
TOTAL (V)	4 685	5 040	- 355	- 7 %	3 651	130	293	611
RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	1 876	205	1 671	815 %	39	465	31	1 341
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I+II+III+IV-V)	2 909	- 2 893	5 802	- 201 %	19 773	1 033	- 1 998	- 15 900
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 996	4 898	- 902	- 18 %	1 526	1 396	494	580
Produits exceptionnels sur opération de capital	5 350	5 186	163	3 %	1 633	324	1 951	1 442
Subventions investissement virées au résultat	4 906	5 243	- 337	- 6 %	3 829	223	563	292
Reprises de provisions et transfert de charges	1 676	2 375	- 699	- 29 %	1 106	250	11	309
TOTAL (VI)	15 927	17 702	- 1 775	- 10 %	8 093	2 193	3 017	2 624
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 606	3 986	- 1 380	- 35 %	1 512	538	189	367
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	419	1 073	- 654	- 61 %	330	36	19	34
Dotations exceptionnelles aux amort. et provi.	1 555	1 944	- 389	- 20 %	1 364	7	80	103
Valeur nette actifs cédés	2 103	1 674	429	26 %	361	20	776	945
TOTAL (VII)	6 683	8 677	- 1 994	- 23 %	3 568	601	1 064	1 449
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	9 244	9 025	219	2 %	4 525	1 591	1 954	1 174
Impôts sur les bénéfices	701	477	224	47 %	337	63	38	262
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Produits - Charges)	11 453	5 656	5 797	102 %	23 961	2 561	- 82	- 14 987
TOTAL DES PRODUITS	1 129 320	1 100 587	28 733	3 %	943 955	95 816	52 871	36 678
TOTAL DES CHARGES	1 117 867	1 094 931	22 936	2 %	919 994	93 255	52 953	51 665

Le secteur social et médico-social se compose de tous les établissements financés par des produits de tarification issus de l'État, des collectivités locales, de l'assurance maladie, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ESAT partie aide sociale, CHRS, etc.), et des frais de siège agréés hors ceux inclus dans les ESAT production. Le secteur propre se compose des autres établissements (PEVLC, SAPAD, ESAT partie commerciale, AVS, petite enfance, politiques éducatives de proximité et des frais de fonctionnement du siège statutaire). La ventilation des produits et charges d'exploitation par activité a été réalisée sur la base des informations reçues des associations.

Évolution des produits par région

	Nombre d'asso.	Nombre d'établi.	ETP	Nombre de salariés	Total des produits		Variation	
					2024	2023	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	8	154	1 225	1 544	102 088	99 307	2 781	3 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	96	1 126	1 511	92 999	88 540	4 459	5 %
Bretagne	4	86	1 028	1 090	72 341	68 088	4 254	6 %
Centre-Val de Loire	8	141	2 455	4 033	184 561	176 613	7 949	5 %
Corse	2	24	162	157	12 507	12 210	297	2 %
Grand Est	6	161	880	1 478	61 646	58 463	3 183	5 %
Hauts-de-France	4	93	1 186	1 530	88 929	81 226	7 704	9 %
Île-de-France	11	41	402	737	41 476	40 990	486	1 %
Normandie	7	56	553	684	49 789	45 272	4 517	10 %
Nouvelle-Aquitaine	11	148	1 918	2 782	154 220	152 179	2 041	1 %
Occitanie	15	157	2 025	2 750	165 193	180 753	- 15 560	- 9 %
Pays de la Loire	4	36	592	691	44 573	43 116	1 457	3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	43	516	676	45 897	36 444	9 453	26 %
Territoires ultramarins	2	16	128	155	13 099	17 386	- 4 287	- 25 %
TOTAL GÉNÉRAL	91	1 252	14 196	19 817	1 129 320	1 100 587	28 733	3 %

Les variations de périmètre de l'année 2024 ont une incidence significative sur les produits d'exploitation :

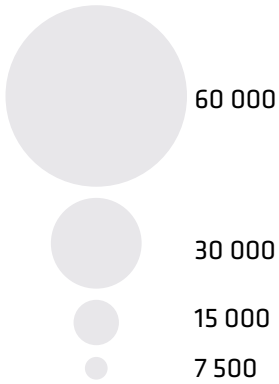
En baisse :

- L'Occitanie avec la sortie des PEP 12.



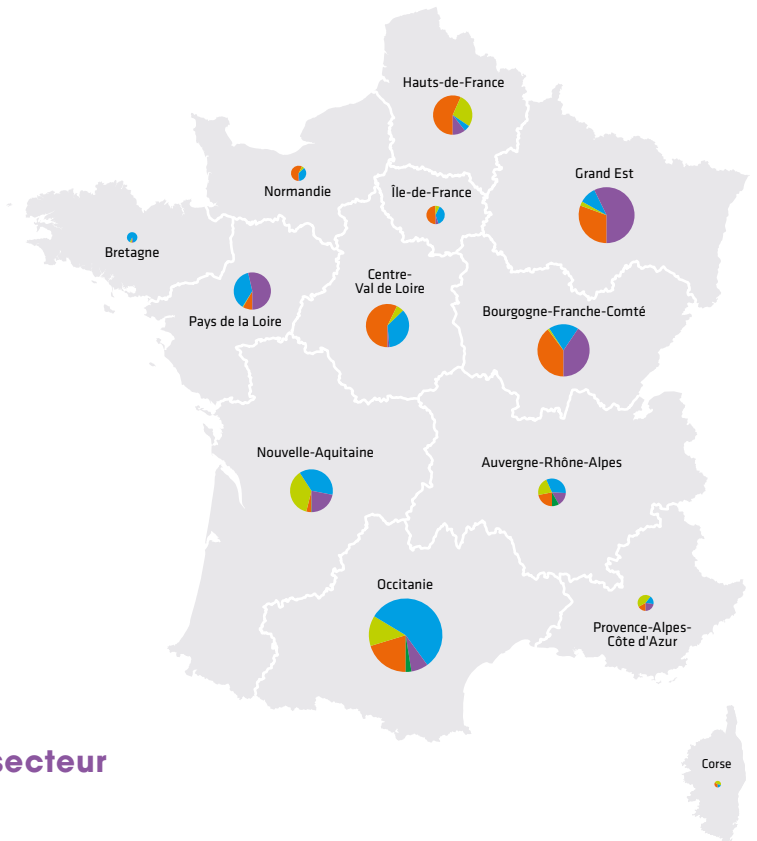
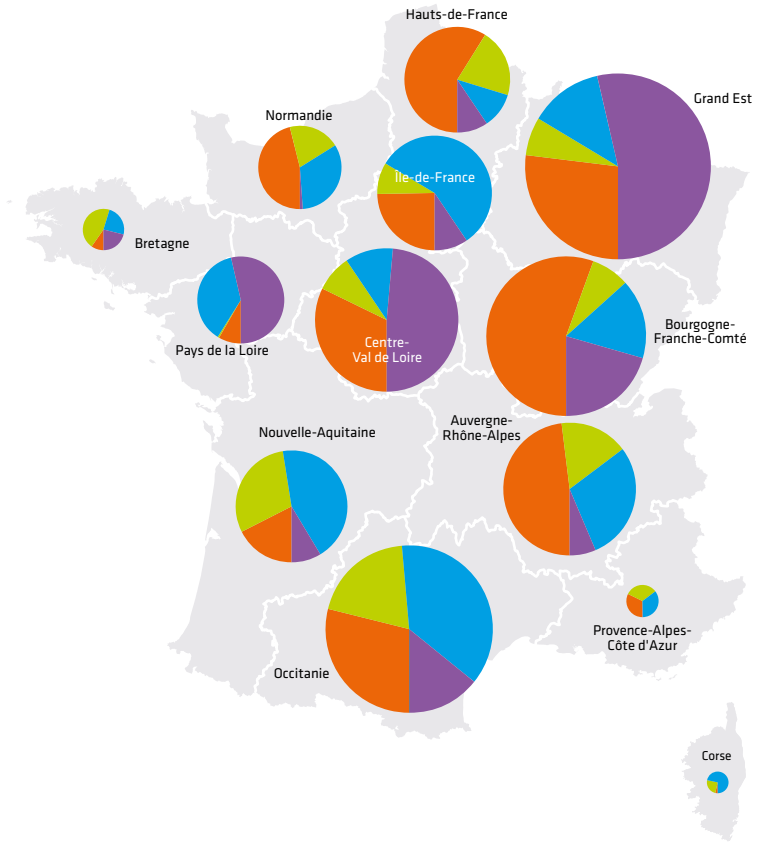
Activités enfants par secteur au niveau régional

Nombre de bénéficiaires



Secteur

- Formation
- PESP
- PEVLC
- PSM2S
- Siège



Activités adultes par secteur au niveau régional

Les activités du secteur social et médico-social



Les produits par régions du social et médico-social en K€

	Nombre d'asso.	Nombre d'établi.	ETP	Nombre de salariés	Total des produits SMS		Variation	
					2024	2023	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	8	114	1 167	1 359	96 580	92 557	4 023	4 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	45	890	1 066	70 751	66 472	4 279	6 %
Bretagne	4	57	927	976	64 432	61 310	3 122	5 %
Centre-Val de Loire	8	102	1 925	2 513	151 137	144 485	6 652	5 %
Corse	2	18	138	115	11 251	11 064	186	2 %
Grand Est	6	32	395	512	30 821	30 602	219	1 %
Hauts-de-France	4	66	1 016	1 135	79 807	72 892	6 915	9 %
Île-de-France	11	12	262	383	20 637	18 537	2 100	11 %
Normandie	7	30	400	499	35 073	32 109	2 964	9 %
Nouvelle-Aquitaine	11	111	1 747	2 450	139 287	131 231	8 056	6 %
Occitanie	15	101	1 835	2 412	153 081	164 494	- 11 412	- 7 %
Pays de la Loire	4	12	447	503	35 852	34 907	945	3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	29	491	524	42 457	34 442	8 015	23 %
Territoires ultramarins	2	15	114	139	12 789	17 271	- 4 483	- 26 %
TOTAL GÉNÉRAL	91	744	11 754	14 586	943 955	912 372	31 583	3 %

Le réseau PEP assure l'accompagnement de 90 000 enfants, adolescents et adultes au travers de l'activité de 890 établissements, services et dispositifs sociaux et médico-sociaux.

Ce secteur propose des accompagnements diversifiés et modulables tout au long du parcours de vie des personnes et ce, quelques soient les singularités de ces dernières (liées à une situation sociale, familiale, de handicap, de santé) : dépistage précoce, diagnostic, prise en charge ambulatoire, accompagnement éducatif et thérapeutique, accompagnement social, accompagnement dans l'emploi, prise en charge sanitaire en centre de soins et de rééducation fonctionnelle, hôpitaux de jour, services de soins infirmiers et d'aide à domicile, soutien aux aidants, répit, etc.

Le réseau PEP s'adresse ainsi aux enfants et aux adolescents (IME, ITEP, IES, CAMSP, CMPP, SESSAD pour tout type de handicap...), aux adultes (EA, ESAT, dispositifs d'emploi accompagné, FH, FO, FAM, MAS, les services SAVS...) et aux personnes âgées, (EHPAD, MARPA, MAS.), etc. Par ailleurs, il gère plus de 70 structures répondant à des besoins relevant de la difficulté sociale, de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Maisons des adolescents (MDA)

Le réseau gère 7 Maisons des adolescents. Chaque dispositif MDA dispose d'un lieu où les adolescents en mal-être viennent « poser leurs maux ». Ils répondent à leurs attentes, à celles de leurs parents et de nombreux professionnels en relation avec eux. Ces dispositifs s'adressent à des jeunes de 11 à 25 ans, ainsi qu'à leurs proches et viennent compléter l'offre existante, en permettant de prendre en charge la souffrance psychique de ces derniers, voire d'orienter vers des services spécialisés en cas de troubles psychiques. Le cadre de référence fondateur des MDA est le cahier des charges de 2005, les principes et modalités pratiques énoncés dans ce document, ont fortement contribué au développement des MDA, et crée l'impulsion

nécessaire pour construire des partenariats multiples et pluridisciplinaires autour de ce dispositif. Une MDA « de taille moyenne » reçoit environ 700 à 1000 jeunes par an (la plupart reviennent 2 ou 3 fois à la MDA) et environ 150 à 250 parents (souvent plusieurs fois, et d'autant plus si ces parents participent à un « groupe de paroles »).

Petite enfance / enfance / adolescence

Avec ses 153 Centres Médico-Psycho-Pédagogiques CM PP (dont 84 antennes) et ses 69 Centres d'Action Médico-sociale Précoce CAMSP (dont 33 antennes), le Mouvement PEP constitue notamment le plus important gestionnaire associatif de CAMSP et de CMPP de France. Il contribue ainsi à l'accompagnement des enfants et adolescents et leurs parents, sur l'ensemble du territoire dans une perspective de prévention et de prise en charge de leur santé mentale. Ainsi des antennes de CMPP proposent des accueils dans le cadre d'établissements scolaires

Adultes

Les associations PEP adaptent leurs structures et projets pour répondre aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la personne accompagnée dans une approche globale et une visée d'accès au droit commun garant de l'appartenance à la société. Le réseau PEP s'attache notamment à favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap au travers des centres de formation d'apprentis spécialisés (CAF-S), de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, d'un CAP emploi, de 4 entreprises adaptées (EA) et 39 établissements d'aide par le travail (ESAT) dont ses associations assurent la

gestion. Elles s'attachent à développer les dispositifs « hors les murs », pour une société toujours plus ouverte et inclusive. Le réseau PEP s'implique par ailleurs dans le développement des solutions d'hébergement pour les adultes en situation de handicap, au travers de sa gestion de 41 foyers.

➤ Dispositifs d'appui à l'inclusion / plateformes de services / palettes de ressources

Le réseau PEP est particulièrement engagé dans l'expérimentation et le déploiement de dispositifs coopératifs intégrés, tant au niveau national que territorial. Ainsi, dès 2019, la Fédération générale des PEP intègre le comité de pilotage installé par l'ANAP pour la production de l'outil « Handicap - Réinventer l'offre médico-sociale : les plateformes de services coordonnés, mode d'emploi », et s'investit dès la première heure dans la structuration et le déploiement des « Communautés territoriales d'accompagnement- communautés 360 ». Les PEP portent 12 communautés 360, 4 plateformes de répit, un dispositif d'accompagnement au parcours de vie (DAPV) et 19 Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) Lauréat au sein d'un collectif d'associations gestionnaires, de l'appel à projets « Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 » lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le réseau PEP a par ailleurs permis la modélisation et l'essaimage d'un modèle d'organisation portant l'évolution et la transformation du secteur médico-sociale.

À ce jour, de nombreuses initiatives portent sur la création de plateformes de services ou palettes de ressources pour l'inclusion : Plateforme de services des PEP 01, organisation managériale incluant le déploiement des coordonnateurs de projets et parcours (PEP sud du Mont-Blanc). En 2024, les PEP se sont investis dans le suivi de la préfiguration des Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS).

➤ Séniors

Le réseau PEP s'est développé historiquement en direction de l'enfance et de l'adolescence. Puis, dans un contexte de difficultés des jeunes dans leur transition vers l'emploi, notre réseau a su s'adapter pour répondre à ce besoin, dans un premier temps de manière à proposer des places en ESAT à ces jeunes adultes reconnus travailleurs handicapés, aujourd'hui des dispositifs d'accompagnement dédiés. Dans cette même logique d'accompagnement tout au long de la vie, le réseau PEP a ouvert ces dernières années son activité en direction des personnes âgées, par la création d'EHPAD (4 à ce jour) dont les plus récents proposent des places réservées pour les personnes vieillissantes, en situation de handicap, la création de MARPA en milieu rural (6)... Le réseau PEP intervient également dans les dispositifs de prévention des risques de chutes, dans la rééducation post-traumatique liée à ces dernières, et a su produire des technologies de pointe pour y répondre. Les PEP interviennent également dans le cadre de dispositifs d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.



Les activités du secteur propre



Les produits par régions du secteur propre en K€

	Nombre d'asso.	Nombre d'établ.	Salariés en ETP	Nombre de salariés	Produits totaux SP		Variations	
					2024	2023	Montant	%
Auvergne-Rhône-Alpes	8	40	58	185	5 508	6 750	- 1 243	- 18 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	51	236	445	22 248	22 068	179	1 %
Bretagne	4	29	101	114	7 910	6 778	1 132	17 %
Centre-Val de Loire	8	39	530	1 520	33 425	32 128	1 296	4 %
Corse	2	6	24	42	1 257	1 146	111	10 %
Grand Est	6	129	485	966	30 825	27 861	2 963	11 %
Hauts-de-France	4	27	170	395	9 122	8 334	788	9 %
Île-de-France	11	29	141	354	20 838	22 452	- 1 614	- 7 %
Normandie	7	26	152	185	14 717	13 163	1 554	12 %
Nouvelle-Aquitaine	11	37	171	332	14 933	20 948	- 6 015	- 29 %
Occitanie	15	56	188	338	12 112	16 260	- 4 148	- 26 %
Pays de la Loire	4	24	145	188	8 721	8 209	512	6 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	6	14	25	43	3 440	2 002	1 438	72 %
Territoires ultramarins	2	1	14	16	310	114	196	171 %
TOTAL GÉNÉRAL	91	508	2 440	5 123	185 365	188 215	- 2 850	- 2 %

*Variation due à un reclassement de produits en 2023 dans le secteur sms.



Focus PEVLCS

	Nombre d'asso..	Établ. PEVLC	ETP	Nombre de salariés	Produits		Variations		% dans l'activité
					2024	2023	Montant	%	
Auvergne-Rhône-Alpes	8	10	36	43	3 550	3 947	- 398	-10%	7 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	7	39	147	3 856	4 860	- 1 004	-21%	7 %
Bretagne	4	2	8	9	2 399	2 164	235	11%	5 %
Centre-Val de Loire	8	4	21	106	1 031	1 472	- 441	-30%	2 %
Corse	2	4	15	15	1 054	960	94	10%	2 %
Grand Est	6	6	18	26	3 848	3 699	149	4%	7 %
Hauts-de-France	4	3	35	250	3 532	3 805	- 273	-7%	7 %
Île-de-France	11	10	83	266	11 471	12 439	- 968	-8%	22 %
Normandie	7	9	30	47	2 596	2 287	309	14%	5 %
Nouvelle-Aquitaine	11	8	52	138	7 352	7 142	209	3%	14 %
Occitanie	15	14	40	92	5 281	7 331	- 2 050	-28%	10 %
Pays de la Loire	4	8	84	105	5 483	5 219	264	5%	10 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	6	4	11	11	1 245	1 081	165	15%	2 %
Territoires ultramarins	2	0	0	0	174	-	174	-100%	0 %
TOTAL GÉNÉRAL	91	89	473	1 255	52 871	56 407	- 3 536	- 6 %	100 %



PEVLCS : **Politiques éducatives vacances, loisirs culture et sport**

DROIT AUX VACANCES

Les PEP qui gèrent 62 centres de vacances ont permis en 2024 à 12 487 enfants de partir en colonie de vacances (sportives, culturelles, scientifiques...), dont 7127 dans le cadre du Plan Vacances apprenantes du MENJS, plan que la Fédération Générale des PEP a contribué à coconstruire. Ces séjours sont fortement appréciés, l'enquête nationale 2024 a montré un taux de satisfaction élevé, stable depuis plusieurs années, avec 89 % d'enfants satisfaits et plus de 90 % pour les parents. Ces derniers relèvent que ces séjours ont permis à leurs enfants d'apprendre de manière générale (pour 58 % d'entre eux), d'être acteur de leur séjour (43 %), de s'ouvrir aux autres (40 %) et de gagner en autonomie (39 %) (Enquête nationale 2024).

Les séjours PEP favorisent la rencontre avec l'autre, le vivre ensemble, l'apprentissage de la vie en collectivité, le respect des différences. Ils s'adressent à tous les publics pour leur permettre d'accéder à des vacances de qualité avec des modalités d'accueil et des activités adaptées : en 2024, 40 000 personnes dont 3 212 personnes à besoins spécifiques (séniors, migrants, séjours adaptés handicap, séjours de répit) ont été accueillies dans le cadre de séjours de groupes.

CLASSES DE DÉCOUVERTES : L'ÉCOLE AUTREMENT

Les PEP, mouvement complémentaire de l'école, sont un acteur historique de l'organisation de classes de découvertes en partenariat avec les enseignants. En 2024, 59 300 élèves ont pu partir en classes de découvertes avec les PEP. Les classes de découvertes se déroulent dans nos centres PEP avec des professionnels permanents qui assurent la mise en place d'activités pédagogiques et éducatives pour apprendre autrement et mettre en application les savoirs scolaires.

PEP ATTITUDE : LA MARQUE DES SÉJOURS DU RÉSEAU PEP

Pour donner une visibilité nationale aux séjours et favoriser l'accès de tous à l'ensemble de l'offre PEP proposée sur tout le territoire, les associations PEP rassemblent aujourd'hui leurs offres de séjours éducatifs (classes et vacances) sous une bannière commune PEP Attitude et un site de réservation mutualisé : www.pep-attitude.fr. Il permet d'élargir le public des séjours PEP et favorise ainsi la mixité sociale ou géographique au sein de ces derniers.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Pour permettre un accueil individualisé pour tout enfant nécessitant une attention particulière au sein des séjours de vacances, un dispositif d'accompagnement a été mis en place. Ce dispositif s'appuie sur les pôles ressources handicap du réseau PEP répartis sur l'ensemble du territoire. Ces derniers prennent contact avec les familles afin de recueillir en amont du séjour les besoins spécifiques et les souhaits de chaque enfant et font le lien avec les équipes des séjours.

SÉJOURS VACANCES SCOLARITÉ (VaSco)

Depuis 2005 les PEP développent des séjours innovants reconnus par l'Éducation Nationale qui permettent à des enfants (en lien fort avec les parents) de préparer leur rentrée tout en profitant de la fin des vacances pour découvrir de nouveaux territoires, de nouvelles activités, expérimenter la mobilité... L'objectif des VaSco est de favoriser l'inclusion sociale et scolaire de tous les enfants en contribuant à l'égalité des chances et en valorisant l'image de l'école. Les matinées sont consacrées aux apports méthodologiques pour mieux comprendre l'école tandis que les après-midis sont l'occasion de se divertir tout en favorisant l'autonomie, la socialisation et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes : ateliers culturels, sportifs, grands jeux, ...

SÉJOURS FAMILLES DANS LE CADRE DU TOURISME SOCIAL

Les PEP organisent, accueillent des groupes et familles en séjours de vacances. Elles accompagnent également des familles au montage de dossier de financements en partenariat avec d'autres associations comme les Restos du Cœur et avec les pouvoirs publics (dont la CAF). Les vacances sont un droit aussi bien pour les enfants que pour les familles. En 2024, 4 030 personnes ont été accueillies dans le cadre de séjours familles ou de groupes constitués notamment par des centres sociaux ou des maisons de quartier.

DROIT À LA CULTURE

En 2024, plus de 133 000 enfants et jeunes, ainsi que 33 000 adultes ont bénéficié d'activités culturelles au sein du réseau PEP dans le cadre de la diversité des structures et actions PEP favorisant ainsi l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles pour/par tous : séjours, loisirs, soutien à la parentalité, et en nombre croissant au sein du secteur social et médico-social (+ 37 % de bénéficiaires pour l'année 2024) et dans les accueils collectifs de mineurs, activités scolaires, péri et extrascolaires (+ 40 % pour l'année 2024). Les pratiques artistiques et culturelles se développent également dans

le cadre de lieux ou projets innovants (Centre patrimoine, Micro-folie, Esat culturel des PEP 34, ludobus...), avec l'appui de nouveaux partenaires (Centre National du Livre, Comédie Française...), des collaborations de plus en plus fréquentes avec des artistes professionnels (pour 40 % des actions) et les DRAC (pour 18 associations PEP en 2024).

SPORT POUR TOUS

Le programme sport lancé en 2021 a poursuivi sa structuration en vue des Jeux Olympiques et paralympiques. Il vise à développer sur tous les territoires des actions permettant à chacun d'accéder à la pratique sportive de son choix, quels que soient ses besoins et spécificités, et de promouvoir le sport comme levier de lien social, de santé et de bien-être.

Les associations PEP se sont mobilisées sur l'ensemble du territoire national pour accompagner près de 700 jeunes et adultes, en partenariat avec la Fédération générale des PEP et la « billetterie populaire tous aux jeux » initiée

par l'État. Ces jeunes, adultes, qu'ils soient en situation de handicap, issus d'établissements de la protection de l'enfance, d'autres dispositifs médico-sociaux ou aidants, et parfois leurs familles, ont ainsi pu assister aux Jeux Olympiques et Paralympiques.



Focus PESP

	Nombre d'asso..	Établ. PESP	Salariés ETP PESP	Nb salariés PESP	Produits		Variations		PESP
					2024	2023	Montant	%	% dans l'activité
Auvergne-Rhône-Alpes	8	18	22	142	1 383	1 236	147	12 %	1 %
Bourgogne-Franche-Comté	3	35	156	256	17 844	16 627	1 217	7 %	19 %
Bretagne	4	23	78	89	3 717	3 583	134	4 %	4 %
Centre-Val de Loire	8	19	292	868	16 741	14 339	2 401	17 %	17 %
Corse	2	0	2	19	135	134	1	1 %	0 %
Grand Est	6	114	440	909	23 422	18 205	5 217	29 %	24 %
Hauts-de-France	4	18	97	95	3 038	3 479	- 441	- 13 %	3 %
Île-de-France	11	5	21	50	1 175	1 542	- 367	- 24 %	1 %
Normandie	7	9	92	113	11 700	10 616	1 084	10 %	12 %
Nouvelle-Aquitaine	11	18	97	170	5 887	11 780	- 5 894	- 50 %	6 %
Occitanie	15	26	112	201	5 045	6 715	- 1 669	- 25 %	5 %
Pays de la Loire	4	12	51	71	3 175	3 081	94	3 %	3 %
Provence-Alpes-Côte d'azur	6	4	15	32	2 476	1 047	1 429	136 %	3 %
Territoires ultramarins	2	0	2	4	79	114	- 36	- 31 %	0 %
TOTAL GÉNÉRAL	91	301	1 477	3 019	95 816	92 498	3 318	4 %	100 %



PEP : Politiques éducatives sociales de proximité

ACCUEILS DE LOISIRS PÉRIS ET EXTRASCOLAIRES

Les PEP défendent le droit aux loisirs et s'emploient à proposer des accueils de qualité accessibles à tous. Ils comptent aujourd'hui 227 accueils de loisirs sans hébergement (extrascolaire) et accueils de loisirs associés à l'école (périscolaire). Le respect du rythme de l'enfant, l'implication des parents, l'apprentissage de la vie en collectivité mais aussi l'inclusion des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers sont au cœur du projet éducatif des PEP afin de favoriser la continuité éducative pour tous.

Ateliers relais PEP

Les 6 ateliers relais PEP sont prévus pour un accueil de six semaines, l'objectif étant de provoquer une reprise de la scolarité des collégiens en voie de déscolarisation dans un cadre de relations sociales apaisées. L'emploi du temps des élèves se divise en deux temps : la matinée est le plus souvent réservée à l'enseignement dispensé par des professeurs de collège ou d'école. Les activités de l'après-midi sont destinées à encourager la lecture, à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sportives, sociales et économiques.

Accompagnement des enfants malades ou accidentés par les services d'assistance pédagogique à domicile

Le réseau PEP, assure la coordination et la mise en œuvre de l'assistance pédagogique à domicile dans 85 départements. En mettant à disposition des enseignants issus, dans la mesure du possible, de l'établissement de l'élève éloigné ponctuellement de l'école, il participe ainsi activement au maintien de la continuité d'une scolarité de qualité pour près de 8 500 enfants malades ou accidentés par an. La nouvelle convention signée, en 2023 à laquelle un modèle de convention locale est annexée, acte ainsi l'évolution des Sapad®/Sapadhe® vers un service associatif d'accompagnement global des besoins des élèves présentant des risques de déscolarisation pour raisons de santé.

Accompagnement des mères lycéennes

Les PEP mettent en place depuis 2014 le Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes. L'objectif est de favoriser la continuité scolaire des lycéennes enceintes et mères et de lutter contre les risques de décrochage social et scolaire.

ALLO ÉCOUTE ADO / ALLO ÉCOUTE PARENTS

Les PEP ont développé deux services d'écoute en direction des adolescents et des parents. Le premier permet de lutter contre le mal-être des jeunes, de prévenir les situations à risque et notamment le suicide. Le second apporte des conseils aux parents lorsque des difficultés relationnelles avec leurs enfants apparaissent ou lorsqu'ils repèrent des difficultés chez leurs enfants. Il s'appuie sur un réseau de partenaires très développés qui permet, au-delà de l'écoute, d'orienter les publics vers les professionnels les plus pertinents pour construire un accompagnement et une réponse dans le temps (PEP 43).

LE MENTORAT

Le programme Mentorat PEP qui se déploie depuis fin 2022 dans le cadre d'une convention avec la DJEPVA, s'est poursuivi en 2024, pour des publics diversifiés (collégiens, lycéens, MNA, jeunes allophones.) répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant dans le maillage partenarial. La volonté des PEP d'accompagner ces jeunes dans l'ensemble de leur parcours a été confortée par la loi Taquet de février 2022 qui intègre le mentorat parmi les dispositifs de protection de l'enfance. En 2024, le programme mentorat capitalisait 1745 jeunes mentorés, dont 924 sous mesure de protection de l'enfance et 133 jeunes en situation de handicap.

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PETITE ENFANCE PEP

Depuis près de 10 ans, les PEP s'investissent dans le domaine de la petite enfance en lien avec leurs valeurs et leur vision de l'éducation. Les structures PEP accueillent plus de 5 000 enfants au sein de 35 Établissements du Jeune enfant (EAJE), 7 relais petite enfance, 2 espaces parents/familles et 12 Lieux d'accueil parents enfants (LAEP). Ces structures peuvent avoir un nombre de places réservées pour les enfants en situation de handicap. Dans le cadre d'un accueil de droit commun, les projets permettent l'accueil d'enfants en situation de handicap. Parfois adossées à des structures spécialisées les équipes sont étayées par des professionnels spécialisés qui travaillent en étroite partenariat avec les structures qui suivent ces enfants (CAMSP, SESSAD, Services hospitaliers, SAFEP). Les PEP développent également des dispositifs passerelles et des dispositifs d'inclusion en structures petite enfance, dont les Pôles Ressources Handicap. Au total, 22 600 jeunes enfants sont accompagnés par les PEP.

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Dans l'ensemble des actions, les PEP mettent en avant le rôle éducatif primordial des parents et la nécessaire

co-construction des projets et dispositifs en lien étroit avec eux. Les PEP mettent aussi en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement à la parentalité. En 2023, 67 000 parents ont été accompagnés, que ce soit dans le cadre de LAEP (Lieux d'Accueil et Enfants Parents), des Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s, des dispositifs d'accompagnement de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers, café des parents, ateliers parents-enfants... et bien d'autres. En lien avec les orientations de la CNAF, les PEP s'engagent fortement sur ce secteur porteur d'innovation sociale vers une société plus inclusive.

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Les PEP ont été signataires, dès 1992, de la première charte de l'accompagnement scolaire. On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Dans cette logique les PEP s'inscrivent dans des dispositifs locaux et projets éducatifs de territoire sur ces thématiques, les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ou encore les actions dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) avec les programmes de réussite éducative.

CENTRE SOCIO-CULTUREL (CSC) ET ESPACE DE VIE SOCIALE

Les PEP gèrent 9 structures de l'animation locale, centres sociaux et espaces de vie sociale. Ces structures permettent de mettre en œuvre une réponse globale aux besoins des familles et d'animer la vie d'un quartier en intégrant la participation des habitants dans les choix du projet et sa mise en œuvre. Les actions répondent aux besoins des enfants et jeunes, au développement d'activités de loisirs et de culture, aux actions intergénérationnelles... Au total, on compte 1300 participants aux activités de centres sociaux, espaces de vie sociale, solutions itinérantes d'animation du territoire.

CITÉS ÉDUCATIVES

Douze associations locales PEP sont inscrites et impliquées dans des quartiers labellisés Cités éducatives et mettent en œuvre des actions éducatives, sociales et culturelles. La Fédération Générale des PEP participe au Comité National de suivi et d'évaluation du programme et est présente sur différents groupes « pilotes » afin

de soutenir le déploiement d'axes prioritaires pour le réseau PEP (petite enfance, sport, santé, parentalité, citoyenneté).

DES PARCOURS CIVIQUE ET CITOYEN POUR TOUS : PARTICIPATION À DES SÉJOURS SNU

Le contexte politique, social et économique a amené la Fédération Générale des PEP et son réseau d'associations territoriales à réaffirmer sa mobilisation pour poursuivre et amplifier son action civique et citoyenne sur l'ensemble des temps éducatifs, sociaux et médico-sociaux ; l'émancipation et la citoyenneté étant au cœur des actions PEP tout au long de la vie et s'inscrit dans un parcours global d'éducation à cette citoyenneté et à l'engagement. Ce parcours débuté en classe primaire se poursuit tout au long de la scolarité et s'appuie depuis sa création sur le SNU et peut se poursuivre dans le cadre du service civique, du corps européen de solidarité.

PÔLES RESSOURCES HANDICAP (PRH)

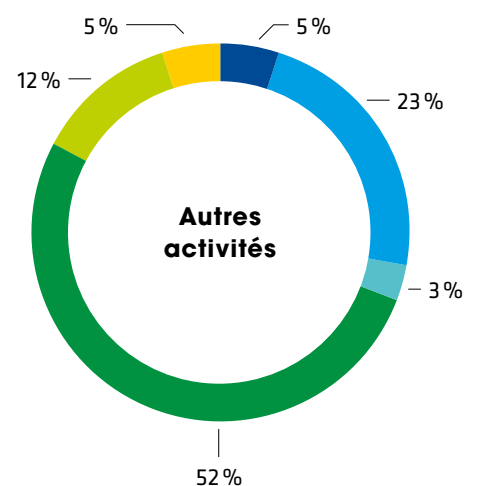
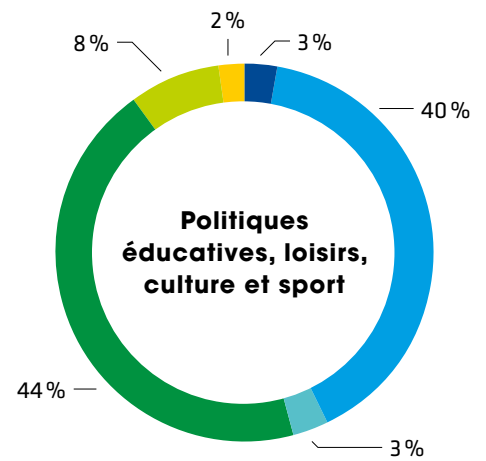
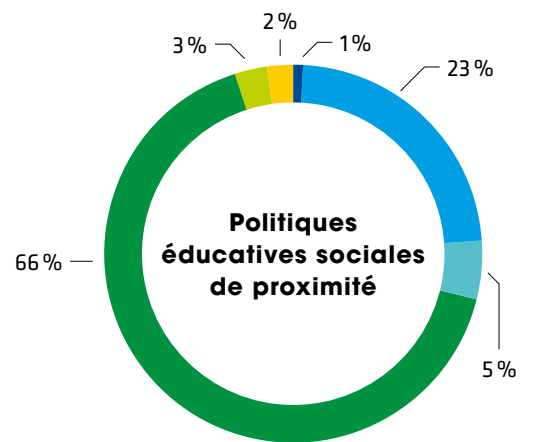
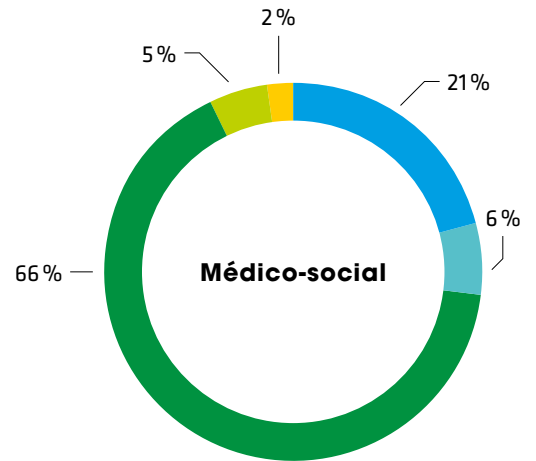
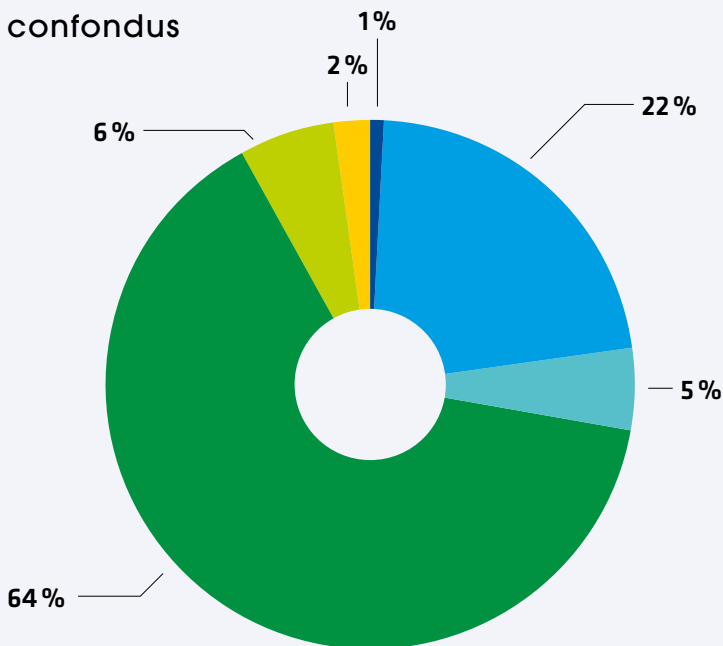
De 2016 à 2020, la Fédération Générale des PEP a réalisé avec son réseau une recherche-action pour proposer un modèle organisationnel permettant d'impulser et faire vivre une dynamique inclusive à l'échelon territorial en matière de loisirs choisis pour tous. Ces travaux ont contribué à la construction des politiques publiques de la CNAF en la matière et appuient aujourd'hui le développement au sein de son réseau de pôles ressources handicap (PRH). En 2024, on peut compter dans le réseau PEP 25 PRH ou dispositifs analogues d'appui à l'inclusion, favorisant l'accès de tous les enfants aux structures collectives du milieu ordinaire. Ce développement s'appuie sur l'expertise et les savoir-faire des dispositifs existants pour mutualisation. Et ce afin de, à la fois, soutenir les associations PEP dans leur réponse aux appels à projet des CAF, et d'accompagner la montée en compétence des PRH (articulation avec les dispositifs de soutien à la parentalité, appui aux séjours, ...). Pour exemple de cette hybridation des activités au service du décroisement, 3 PRH du réseau fonctionnent en lien avec un dispositif d'assistance au parcours de vie, pour mieux prendre en compte les besoins des personnes et de leur famille.

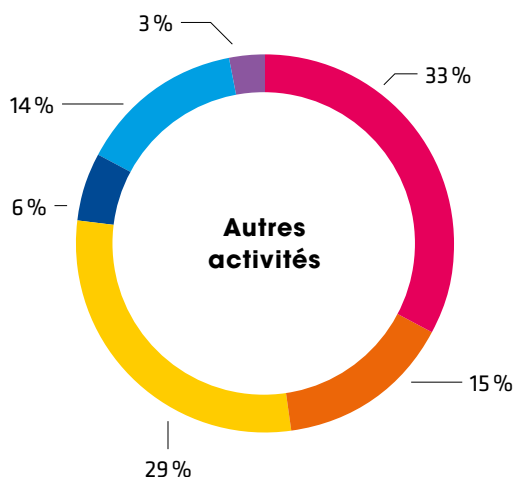
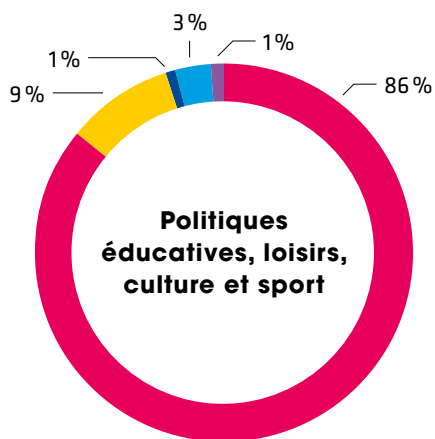
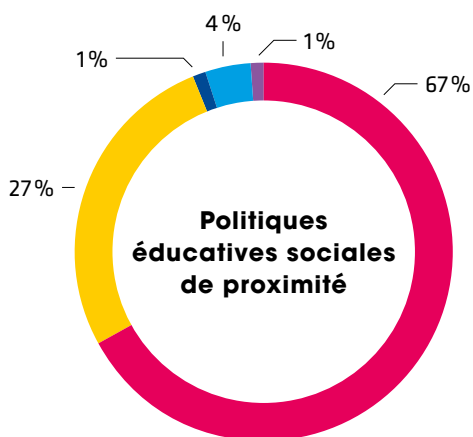
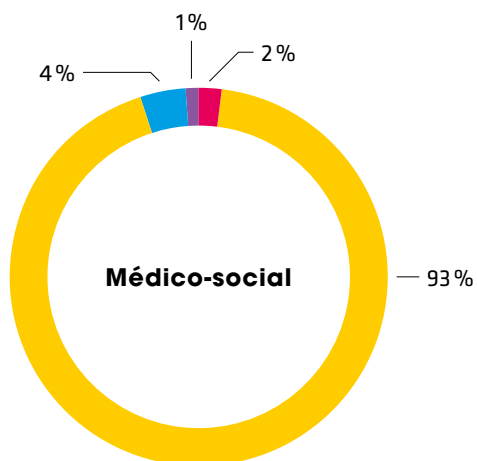
Répartition des produits et charges d'exploitation

Répartition des charges d'exploitation

- Achats et autres approvisionnements
- Autres achats et charges externes
- Impôts et taxes
- Frais de personnel
- Amortissements et provisions
- Autres charges

Tous secteurs
confondus

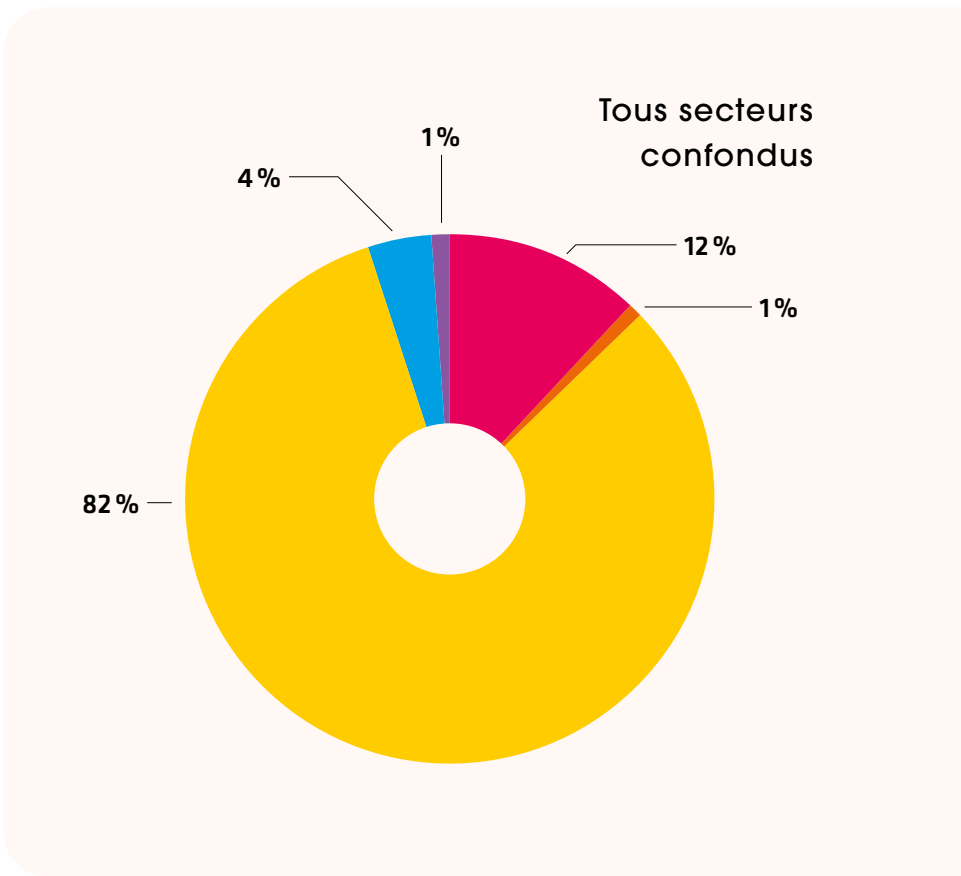




Répartition des produits d'exploitation



- Prestations de service et ventes ●
- Production vendue et immobilisée ●
- Concours publics et produits de tarification ●
- Cotisations et contributions financières ●
- Autres produits et transferts de charge ●
- Reprise de provisions ●



Salaires et charges

Le poste salaires et charges représente 711 M€ soit 64,33% des charges d'exploitation pour un effectif global de 19 817 salariés soit 14 196 équivalents temps plein au 31 décembre 2024.

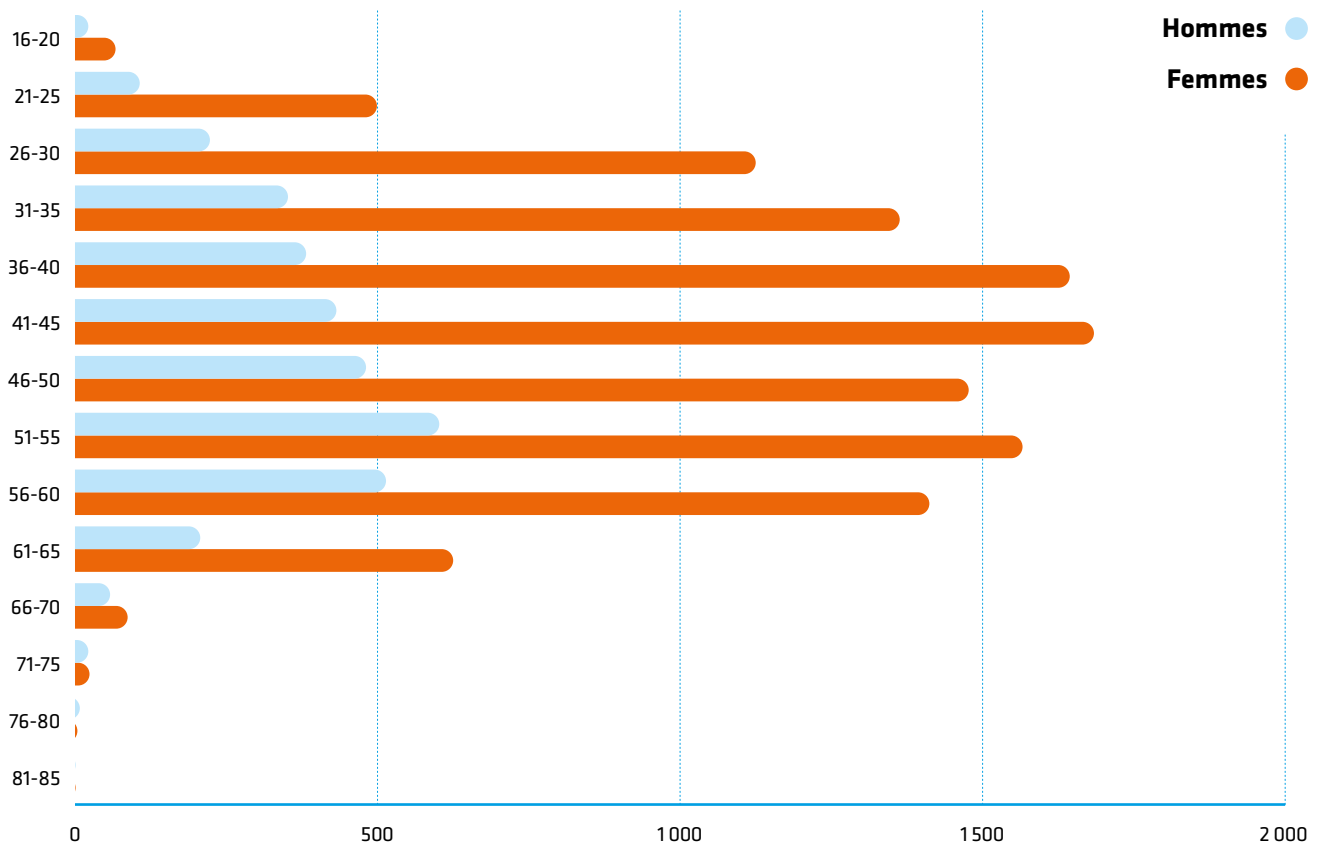
Le secteur social et médico-social emploie 14 586 personnes pour un équivalent temps plein de 11 754 personnes, le secteur Politiques éducatives vacances loisirs culture et sport 1 255 personnes pour un équivalent temps plein de 473 personnes, le secteur politiques éducatives et sociales de proximité 3 019 personnes pour un équivalent temps plein de 1 477 personnes.

849 personnes soit 490 équivalents temps plein sont affectés aux autres activités diverses et sièges non affectés. Le nombre de personnels mis à la disposition ou affectés recensés en 2024 s'élève à 870 (521 sur le secteur social et médico-social et 349 sur le secteur propre).

Répartition hommes / femmes

En 2024, la répartition est de 77,20% de femmes et 22,8% d'hommes. L'âge moyen pour les hommes est de 46 ans et pour les femmes de 44 ans.

Pyramide des âges



Les administrateurs, le bénévolat

Le réseau PEP fait appel à de nombreux bénévoles et militants qui interviennent directement dans certaines actions, aux côtés des salariés. Le recensement du bénévolat autre que statutaire qui a été réalisé fait apparaître plus de 150 000 heures réalisées.

+ 2 000
administrateurs

+ 1 700
réunions statutaires

+ 250 000 h
de bénévolat statutaire

Un premier recensement des adhérents a été réalisé et fait apparaître près de 90 000 personnes.

Notes

Glossaire PEP

FGPEP : Fédération générale des PEP

FACE PEP : Formation, audit, conseil, études PEP

ARPEP : Association régionale PEP

URPEP : Union régionale PEP

Associations territoriales PEP

PEP AA : PEP Atlantique-Anjou

PEP ADSV : PEP Alpes du Sud-Vaucluse

PEP CBFC : PEP Centre -Bourgogne-Franche-Comté

PEP LDA : Loire-Dômes-Allier

PEP Lor'Est : PEP Lorraine et Est

PEP SMB : PEP Savoie-Mont-Blanc

PEP SRA : PEP Sud-Rhône-Alpes

DAME : dispositif d'accompagnement médico-éducatif

DAMA : Dispositif d'accueil des mineurs non-accompagnés

DAPV : Dispositif d'accompagnement au parcours de vie

DAR : Dispositif d'autorégulation (pour les élèves avec des troubles autistiques)

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DJEPVA : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

DITEP : Dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Glossaire général

A

ACM : Accueil collectif de mineurs

ACSAD : Association de coordination du soin et de l'aide à domicile

ALEFPA : Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie

ANAP : Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale

AMAE : Dispositif de liaison dédié aux adolescents en situation de retrait scolaire

ARS : Agence régionale de santé

ASE : Aide sociale à l'enfance

CEE : Contrat d'engagement éducatif

CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales

CMPP : Centre médico-psychopédagogique

CNCPH : Conseil national consultatif des personnes handicapées

CNL : Centre national du livre

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CNSEI : Comité national de suivi de l'École inclusive

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

C

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CDSF : Comité départemental des services aux familles

D

DALIA : Dispositif d'Accompagnement à l'Intégration et à l'Autonomie

E

EA : Entreprise adaptée

EBEP : Enfant à besoins éducatifs particuliers

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMAS/EMASco : Équipe mobile d'appui à la scolarité

EMAH : Équipe d'appui mobile à l'hôpital

E2MRP : Équipe multiservices et mobile de réadaptation psychosociale

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissements et services médico-sociaux ou Établissements sociaux et médico-sociaux

ESS : Économie sociale et solidaire

ESSMS : Établissements et services sociaux et médico-sociaux

F

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

FH/FHTH : Foyers d'hébergement de travailleurs handicapés

FO/FDV : foyers de vie, dispositifs médico-sociaux de lieux de vie

G

GEM : Groupe d'entraide mutuelle

GPA : Groupe pluri-associatif

H

HAS : Haute Autorité de Santé

HCFEA : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

I

IDA : Institut pour déficients auditifs

IES : Institut d'éducation sensorielle

IME : Institut médicoéducatif

IRTS : Institut régional du travail social

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

J

JPA : Jeunesse au plein air

L

LAEP : Lieux d'accueil enfants parents

M

MAS : Maison d'accueil spécialisée

MARPA : Maisons d'accueil et de résidence pour les personnes âgées

MDA : Maison des adolescents

MECS : Maison d'enfants à caractère social

MENJS : ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

MNA : Mineur non accompagné

O

ODPE : Observatoire départemental de la protection de l'enfance

P

PARH : Pôle d'appui ressources handicap

PAS : Pôle d'appui à la scolarité

PCPE : Pôle de compétences et de prestations externalisées

PCO : Plateforme de coordination et d'orientation

PESP : Politiques éducatives et sociales de proximité

PEVLCS : Politiques éducatives, vacances, loisirs, culture et sport

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PREO : Passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine

PRH : Pôle ressources handicap

PSM2S : Politiques sociales, médico-sociales et de santé

Q

QPV : Quartier politique de la ville

R

RAM : Relais d'assistant(e)s maternel(le)s

RSO : Responsabilité sociale des organisations

S

SAFEP : Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce

SAJ : Service d'accueil de jour

SAMNA : Service d'accueil de mineur non accompagné

SAMELY : Service d'accompagnement des mères lycéennes

SAPADHE : Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SCI : Société civile immobilière

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SMS : Secteur médico-social

SNU : Service national universel

T

TSA : Troubles du spectre autistique

TND : Troubles du neuro développement

U

UEE : Unité d'Enseignement Externalisée

UEEA : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme

UDAF : Union départementale des associations familiales

UNAT : Union nationale des associations de tourisme et de plein air

UNHAJ : Union nationale pour l'habitat des jeunes

UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

V

VEFA : vente en état futur d'achèvement



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PEP
5-7, rue Georges Enesco – 94026 Créteil Cedex
Tél. : 01 41 78 92 60 · Email : accueil@lespep.org

www.lespep.org